Rapport sur la situation de la CAD

en matière de développement durable

Année 2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

Sommaire

Communauté d'Agglomération du Douaisis 4
Le rapport développement durable de la CAD 5

Epanouissement de tous les êtres humains 6

Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un emploi sur le territoire 7
Permmettre l'accès à un logement 8
Permettre à tous de bénéficier d'un cadre de vie de qualité 10
Préserver et valoriser les paysages du territoire 12
Préserver et valoriser le patrimoine culturel du territoire 13
Permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture 14
Développer des actions en faveur de la santé sur un territoire à enjeux 16
LeRaquet 19
Au sein de la CAD 20

Les perspectives 2019 21
Les indicateurs 23

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations 24

Développer l'offre de logements sociaux 25
Favoriser l'inclusion sociale de la population 26
Favoriser l'insertion professionnelle de tous les publics 27
Favoriser la cohesion sociale entre les populations, quartiers et villes dans le cadre du contrat de ville 28
Promouvoir la solidarité communautaire 29
Développer les partenariats avec les autres territoires 30
LeRaquet 32
Au sein de la CAD 33

Les perspectives 2019 34
Les indicateurs 35

Transition vers une économie circulaire 36

Animer un projet agricole et alimentaire durable 37
Favoriser la réduction des déchets à la source 39
Soutenir le développement de nouvelles filières économiques 40
LeRaquet 41
Au sein de la CAD 42

Les perspectives 2019 44
Les indicateurs 45

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources 46

Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité 47
Gérer de manière alternative les eaux pluviales du territoire 49
Améliorer la collecte des eaux usées et optimiser le rendement épuratoire 50
Préserver la ressource en eau et améliorer l'alimentation en eau potable 51
Rationaliser la collecte des déchets et améliorer leur valorisation 52
Sites pollués et friches industrielles 53
LeRaquet 54

Au sein de la CAD 55
Les perspectives 2019 57
Les indicateurs 59
Lutte contre le changement climatique et préservation de l'atmosphère 61
La politique energie du territoire 62
Développer les modes de transports moins émetteurs de GES 64
Améliorer la performance énergétique des bâtiments 67
Promouvoir les énergies renouvelables 68
Améliorer de la qualité de l'air 70
Lutter contre la pollution sonore 77
Le Raquet 78
Au sein de la CAD 79
Les perspectives 2019 81
Les indicateurs 84
Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions menées par la CAD 85
La participation des acteurs 86
L'organisation du pilotage 88
L'évaluation partagée 90
La transversalité des approches 91
La stratégie d'amélioration continue 92
Les perspectives 2019 93

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS

4ème agglomération du département du Nord en termes de population, derrière Lille Métropole, Dunkerque Grand Littoral et Valenciennes Métropole, Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD), créée en 2002, compte 158 000 habitants et 35 communes. Douai est la ville-centre.

La CAD a vocation à mettre en œuvre des projets dans le cadre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences obligatoires

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- La politique de la ville dans la communauté
- L'accueil des gens du voyage
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Les compétences optionnelles

- La création ou aménagement et entretien de la voirie communautaire et la création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire
- La protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie dont la création, l'entretien et l'exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- L'eau potable

Les compétences facultatives

- Création et la gestion des réseaux câblés ou hertziens de télécommunication et de vidéocommunication
- Maîtrise d'ouvrage d'opérations de requalification des abords des grandes infrastructures routières, ferroviaires ou fluviales des grands axes d'entrée de la communauté d'agglomération
- Création de réserve foncière hors zones d'activités
- Capture et garde des animaux errants
- Dépenses relatives à la gestion administrative et financière aux services de secours et de lutte contre l'incendie
- Gestion du Parc des expositions du Rivage Gayant
- Actions de développement touristique d'intérêt commun
- Développement rural d'intérêt commun
- Archéologie préventive
- Elimination et valorisation des déchets issus d'activités de soins à risques infectieux
- Schéma d'aménagement et de gestion du paysage
- Assainissement des eaux usées
- Réseaux publics de distribution de l'électricité
- Création et gestion d'un parc de matériel
- Actions de formation des demandeurs d'emploi de plus de 16 ans
- Représentation des communes au sein de la mission locale
- Participation financière aux projets de maisons de santé
- Actions de promotion touristique
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

LE RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CAD

En tant que collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, la CAD doit, en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite « Loi Grenelle 2 »), élaborer un rapport sur sa situation en matière de développement durable.

L'article L.110-1 du Code de l'Environnement définit les objectifs à poursuivre dans le cadre du développement durable. Ceux-ci sont issus d'un travail collégial autour de la rédaction d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

S'inscrire dans un mode de développement durable c'est :

- **Agir pour l'épanouissement de tous les êtres humains**

Satisfaire aux besoins essentiels de chacun en permettant l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain) ; œuvrer pour l'épanouissement des êtres humains en permettant l'accès de tous à la culture et la participation de chacun à la vie de la Cité, …

- **Œuvrer pour la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

Recréer ou renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le portage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains, …

- **Agir pour une transition vers une économie circulaire**

Abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

- **Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources**

Réduire l'érosion de la biodiversité, protéger, mettre en valeur la ressource en eau, gérer de manière raisonnée les milieux, les ressources naturelles, …

- **Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre ; prévoir des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique pour en limiter les conséquences néfastes sur les installations, les infrastructures, et les services essentiels

Compte tenu de la délégation de certaines compétences à d'autres collectivités, les actions mises en œuvre par celles-ci sont également présentées dans le rapport : le Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale Grand Douaisis (SM SCoT GD), le SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets (SYMEVAD), le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), l'office de tourisme intercommunal de la CAD.

Outre la manière dont la collectivité prend en compte les finalités du développement durable dans son action territoriale ou en interne, le rapport est aussi l'occasion de s'interroger sur les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions sur la base des cinq éléments de démarche du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont : la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche, l'évaluation partagée et la stratégie d'amélioration continue.

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un emploi sur le territoire

La création de parcs d'activités et de lieux d'accueil des entreprises

La CAD aménage des parcs d'activités dont elle vend les terrains et construit des bureaux/ ateliers qu'elle gère et loue.

Elle dispose aujourd'hui 20 parcs d'activités et de 6 bâtiments communautaires destinés à la location.

Son volontarisme se traduit par des tarifs attractifs et un accompagnement des entreprises sur leurs parcours d'installation.

La CAD travaille aussi à la reconstitution d'un stock foncier pour l'accueil des entreprises en relation avec la mise à jour du document du Schéma de Cohérence Territorial du SM SCoT GD dont la validation est prévue en 2019.

L'animation du tissu économique de la CAD

La CAD assure le suivi personnalisé de chaque porteur de projet sur la durée d'instruction de son dossier. Elle l'accompagne dans le recrutement, la mise en place de formations et le soutien à la recherche foncière immobilière ou de financements.

En 2018, la CAD a mis en place un accompagnement post-création des entreprises de la ruche rachetée au Conseil Départemental du Nord (Permanences, accompagnement, animations, etc.)

De nombreuses animations sont aussi proposées aux entreprises du territoire :

- Petits déjeuners économiques.
- TEAM 35.
- Animations dans les parcs d'activités.

L'aide à la création d'entreprises

La CAD a mis en place un dispositif d'Aide financière à la création et à la reprise de Très Petites Entreprises (ATPE).

En Mars 2018, ce dispositif a été étendu depuis à l'ensemble du territoire avec une bonification pour les porteurs de projet situés en milieu rural, en secteur « politique de la ville » ou en recherche d'emploi.

Cette aide est complétée par un dispositif d'Aide aux Très Petites Exploitations Agricoles (ATPEA).

La CAD apporte, aussi, un soutien financier à des structures partenaires d'aide à la création d'entreprises (Boutique de Gestion Espace et Douaisis Initiative).

En 2018, elle a signé une convention avec la Région des Hauts De France (HDF)

Depuis 2018, elle participe, au financement de l'accélérateur Rev3 porté par l'IMT Lille Douai et la CCI Grand Lille.

Permmettre l'accès à un logement

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) est le document stratégique qui présente, à l'échelle de l'arrondissement, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

Il oriente les politiques menées sur le territoire en matière d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux, d'environnement et d'organisation de l'espace d'une manière générale.

Il offre un cadre de référence aux documents d'urbanisme locaux comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les programmes locaux de l'habitat (PLH), Plans de Déplacements Urbains (PDU).

Il doit respecter la loi et être compatible avec des documents de rang supérieur tels que SRADDET, charte du parc naturel, SAGE, etc.

Le SCoT est en révision depuis septembre 2016.

En 2018 le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ont été réalisés.

La rédaction du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et la finalisation de la révision sont prévues fin 2019.

L'accès à un logement décent

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) fixe les grandes orientations en matière d'habitat sur le territoire.

Il propose une offre de logements diversifiée qui permet de de répondre à la demande locative sociale et d'intensifier la requalification du parc privé et social.

Le PLH 2016-2021 intègre les thématiques de peuplement et d'information des demandeurs de logements sociaux.

Le Programme d'Intérêt Général « PIG Habiter mieux » constitue une aide à l'ingénierie sociale, financière et technique qui permet d'accompagner les ménages bénéficiant d'une aide aux travaux dans l'élaboration, le montage financier et le suivi de leur projet.

Le dispositif permet de lutter contre la précarité énergétique.

Les aides financières et l'accompagnement sont plus poussés dans les cas d'indécence ou d'insalubrité de l'habitat.

Dans certains cas, un accompagnement social est proposé à l'occupant.

La CAD propose des microcrédits à destination des foyers modestes qui réalisent des travaux de réhabilitation.

Le renouvellement urbain

Fin 2018, l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) a donné son autorisation pour la signature du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Douaisis.

Le protocole porte sur le renouvellement urbain des quartiers des Epis à Sin-le-Noble et de Dorignies/Pont de la Deûle à Douai et Flers-en-Escrebieux.

Il détaille un programme de plusieurs études et définit les modalités de travail et de partenariat avec les différents intervenants dans les quartiers.

La CAD accompagne des communes et des opérateurs dans leurs projets de renouvellement urbain, de requalification de sites et des projets communaux structurants, hors NPNRU notamment dans le cadre de la politique foncière avec la mobilisation d'une ingénierie financière et technique.

Un partenariat a été entamé avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) des Hauts-de-France pour élaborer un référentiel foncier.

Celui-ci identifie les sites mutables en renouvellement urbain permettant de participer à la production de logements conformément aux objectifs du PLH.

Dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) des objectifs ont été définis :

- 2 000 logements miniers à rénover en 10 ans sur le territoire de la CAD parmi les 23 000 logements à rénover sur le bassin minier.
- Une « approche intégrée » croisant le enjeux techniques, patrimoniaux, sociaux, démocratiques, urbains et industriels.

Permettre à tous de bénéficier d'un cadre de vie de qualité

L'accès aux commerces de proximité et aux services

La CAD soutient l'implantation de services de proximité (commerces, artisanat, services aux personnes, etc.) et intervient financièrement au par son régime ATPE et son offre foncière et immobilière.

Elle apporte des aides pour la réalisation d'études d'attractivités des centres-villes des communes du territoire qui le souhaitent.

En 2018, la CAD a participé avec le SM SCoT GD, au diagnostic « Attractivité du centre-ville de Douai » et a signé la convention « Action Cœur de Ville » avec Douai et la Caisse Des Dépôts.

La CAD a mis en œuvre une politique de résorption des friches commerciales en centres-villes et a instauré une taxe sur les friches commerciales.

En 2018, elle a créé un fonds de concours communautaire pour la résorption des friches commerciales en centre-ville (rachat et remise en état).

L'accès aux transports

La CAD a délégué sa compétence Transport au SMTD.

Celui-ci a en charge le développement des infrastructures de Transport en Commun (TC) et le développement d'une mobilité plus performante et durable.

Le SMTD met à disposition des habitants :

- Le réseau EVEOLE qui se compose d'une ligne de TCSP (TC en Site Propre (ligne A), de 13 lignes régulières de bus, de 14 lignes de transports à la demande (TAD'EVEOLE) destinées à desservir les zones excentrées ou peu denses et du circuit de la navette BINBIN qui dessert le centre-ville de Douai.
- Un journal d'information aux habitants et un site Internet reprenant les projets du SMTD, les infos pratiques du réseau, etc.
- Une application EVEOLE, depuis 2018 : horaires, trafics, informations, etc.

Il travaille, en partenariat avec des employeurs du Douaisis, pour réaliser leurs Plans réglementaires de Déplacement Entreprises réglementaires (En Exemple : 2018 : KIABI).

L’accès aux nouvelles Technologies de l’Information et de la Communication (TIC)

L’accès aux nouvelles TIC est primordial puisqu’il contribue à l’insertion sociale et professionnelle des individus. L’accès à internet sur toutes les communes devient ainsi une condition d’équité sociale et territoriale.

La CAD s’est engagée avec la Région HDF à déployer le réseau de fibre optique Très Haut Débit (THD).

Elle s’est fixée une programmation complète des travaux pour 2020 en vue d’une couverture totale du territoire en THD dès 2023 et accompagne, dans ce sens Orange.

Elle a déposé sur la plateforme OPENDATA du gouvernement ses données concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques et les boucles de randonnées.

Préserver et valoriser les paysages du territoire

La préservation et la valorisation des paysages

Le SCoT et le Schéma de Trame Verte et Bleue (TVB) de la CAD identifient les identités paysagères du territoire et se fixent des objectifs de protection des paysages et de mise en valeur des entrées de villes.

La CAD participe à la préservation et à la mise en valeur du paysage, soutient la reconstitution de haies bocagères et créé des circuits d'interprétation permettant de mieux comprendre l'environnement naturel.

En 2018, elle a finalisé une étude de valorisation et requalification du sentier d'interprétation des paysages au départ de LOISIPARC (Paysages de la Sensée et de l'Ostrevent).

Son objectif est de définir des scenarii d'aménagement et des outils d'interprétation.

Par ailleurs la CAD, dans le cadre de sa compétence de gestion des réseaux publics de distribution de l'électricité, met à disposition d'ENEDIS une enveloppe financière de 200 K€ pour les travaux d'effacement des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes.

Préserver et valoriser le patrimoine culturel du territoire

La valorisation du territoire

Le Douaisis est un territoire de mémoire pour la Région HDF : beffrois, géants, édifices religieux, patrimoine minier, rassemblements festifs… qui révèlent une histoire et des activités communes.

Conservés, ces lieux et rendez-vous perpétuent une identité et des valeurs qui ont vocation d'être partagées sans nostalgie du passé pour mieux renaître et innover.

Ainsi l'office de tourisme intercommunal de la CAD a été créé en 2017 pour développer le tourisme sur les 35 communes, accueillir et informer les visiteurs.

L'office de tourisme promeut le territoire communautaire et crée des offres diverses : visites guidées du beffroi de Douai, visites découverte du territoire, enquêtes à Douai, visites théâtralisées, visites à vélos, croisières, promenades en barques.

En 2018, 20 800 visiteurs qui ont acheté une visite ou une croisière à titre individuel ou en groupe sur l'année 2018.

La sauvegarde du patrimoine archéologique local

La CAD participe à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine archéologique du territoire.

Elle s'appuie, depuis la production scientifique et jusqu'à la mise en place d'actions culturelles, sur son expérience de plus de 40 ans et sa connaissance du territoire.

Elle assure, sur prescription et sous contrôle de l'Etat, des missions de diagnostics et de fouilles préalables aux opérations d'aménagement.

En 2018, elle a renouvelé son habilitation pour les périodes du moyen-âge et moderne et reste habilitée comme Centre de Conservation et d'Etude du mobilier archéologique.

Pour son habilitation, elle a développé un projet scientifique et culturel sur 5 ans autour de 3 « territoires-ateliers » (Groupe de Flers, Groupe de Sin et Groupe de Râches) sélectionnés en fonction de leurs spécificités géographiques, environnementales, historiques et de la documentation archéologique disponible.

L'objectif étant de restituer les conditions de la construction de ces territoires, d'identifier leurs modes et modèles de développement intrinsèque, d'étudier les rythmes de peuplement et de modéliser les dynamiques des systèmes de peuplement.

La préservation et la valorisation d'un patrimoine minier reconnu « patrimoine mondial de l'UNESCO »

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est reconnu patrimoine mondial de l'UNESCO. La CAD s'est engagée à préserver les biens inscrits sur le territoire. Elle fait partie du dispositif de coordination des acteurs mis en place pour la réalisation du plan de gestion.

EN 2018, elle a lancé, avec la participation financière de la DRAC, une étude sanitaire et architecturale du chevalement en béton d'Anhiers.

Permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture

LOISIPARC

Base de loisirs située en bordure du plan d'eau d'Aubigny-au-Bac, LOISIPARC est un équipement de proximité qui joue un rôle social.

La CAD propose, l'été, des animations et spectacles divers dont le plus connu est LOISIPARC en fête.

Elle s'efforce de renouveler son offre en développant, chaque année, une nouvelle attraction.

Des tarifs réduits sont proposés pour permettre aux enfants, chômeurs, retraités et handicapés de disposer d'un lieu de détente et d'activités en plein air à proximité de chez eux.

Le musée-parc Arkéos

Après 50 ans de recherches archéologiques actives, le Douaisis livre un pan de son histoire avec l'ouverture d'Arkéos.

Arkéos est un centre de valorisation et d'expérimentation en archéologie qui s'appuie sur un musée et un parc de reconstitutions archéologiques ; Soit deux espaces qui proposent une interprétation de l'histoire d'un territoire et de ceux qui l'ont modelé.

Au travers de 6 espaces chronologiques, Arkéos accueille près de 1 500 objets (en céramique, os, verre, pierre, etc.) de la préhistoire jusqu'au moyen Âge témoignant de la vie quotidienne de nos ancêtres et leur environnement.

L'offre est enrichie d'espaces d'expositions temporaires, notamment en 2018, avec les expositions « de briques … » et « Vous avez un message ».

Arkéos propose une large gamme d'activités pédagogiques aux groupes scolaires et périscolaires, de la maternelle au lycée ainsi que différentes formules de visites guidées et des ateliers adaptés.

En 2018 plusieurs évènements ont eu lieu :

- L'inauguration du parc Arkéos (16 et 17 juin 2018) avec plus de 6000 visiteurs.
- Les journées européennes du patrimoine.
- La grande fête médiévale (du 21 au 23 septembre).

Par ailleurs, en 2018, l'auditorium a vu sa programmation évoluer vers des spectacles culturels tous publics choisis en fonction du programme du musée.

LEGENDORIA

LEGENDORIA, le royaume des contes et légendes est un lieu de créations artistiques.

Il se situe dans une aile du château de Bernicourt, à Roost-Warendin et dispose de deux salles de spectacles (62 et de 138 places)

Le château, ses dépendances et son parc sont implantés sur un site de 25 hectares depuis le XVIII^{ème} siècle et sont partiellement inscrits aux monuments historiques.

En 2018, la CAD a souhaité faire vivre ses équipements culturels et diversifier ses propositions artistiques et culturelles.

Pour LEGENDORIA, le thème des contes et légendes, en direction du jeune public, a perduré mais la programmation s'est élargie à de petites formes théâtrales de divertissement ouvertes à tout public ; Formes dont l'esthétisme et les choix artistiques de spectacles professionnels permettent d'interroger le monde.

En 208, les deux salles ont été équipées d'un système de sons et lumières pérennes.

Sourcéane

Le centre aquatique Sourcéane, situé au cœur de l'éco-quartier du Raquet à Sin le Noble , est entièrement dédié aux sports et loisirs et au bien-être. Il propose

- Un espace dédié au sport avec un grand bassin accessible à tous et adapté à la pratique du water-polo, un bassin d'apprentissage, un espace pataugeoire et un pentagliss (un toboggan à trois pistes).
- Un espace dédié à la détente avec des jets de massage, des bassins thématiques, des saunas, des hammams, des bains glacés et un bassin extérieur chauffé à 32°C.

Les boucles de randonnées du territoire

La CAD développe des boucles de randonnées pour permettre aux habitants d'accéder à des espaces de détente et de loisirs et profiter du patrimoine naturel du territoire.

Le Douaisis est ainsi maillé par 9 boucles de randonnées structurantes (130 km) et 90 km de sentiers de petite randonnée.

Développer des actions en faveur de la santé sur un territoire à enjeux

La santé constitue un enjeu particulièrement important sur un territoire dont les indicateurs révèlent une situation dégradée.

Bien que la CAD n'ait pas de compétences spécifiques en terme de santé, elle mène toutefois au travers de ses autres politiques des actions en sa faveur.

La santé dans la politique agricole et alimentaire

La CAD promeut une alimentation locale, saine et durable pour tous par :

- La promotion des produits locaux auprès du grand public : guide des produits locaux « De la terre à la table », guide des produits locaux « Mangez local, votre guide ! ».
- L'introduction de produits bio et/ou locaux en restauration collective (formation du personnel et accompagnement individualisé des communes) et l'accompagnement de projets pour une démarche globale de qualité en restauration collective (sensibilisation au restaurant, lutte contre le gaspillage alimentaire).
- L'accompagnement à des pratiques agricoles durables, respectueuses de l'environnement : développement de l'agriculture biologique, campagnes de reliquats azotés et formations pour un meilleur pilotage de l'azote, etc.

Dans le programme pluriannuelle Alimcad (2018-2022) la CAD a pour ambition de faire de l'alimentation un levier du mieux-vivre pour tous sur le territoire ; levier qui s'articule autour de 3 axes forts :

- Une alimentation saine et source de bien-être.
- Une alimentation qui préserve et améliore notre environnement et cadre de vie.
- Une alimentation accessible, géographiquement, financièrement et culturellement à tous et au juste prix.

En 2018, la CAD a mis en œuvre 4 projets :

1- « Les glaneurs solidaires » qui permet la valorisation des invendus agricoles et de la restauration.
2- « Bébé gourmet » axé sur l'alimentation de la petite enfance.
3- Un diagnostic des acteurs/actions/besoins de l'alimentation de la petite enfance en pour définir un programme d'actions.
4- La création d'un magasin pédagogique de produits locaux et/ou bios qui permet de former des étudiants à la vente de produits de qualité. L'ouverture est prévue en 2019.

Elle a signé, la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ». Il s'agit d'un engagement dans la protection de la population vis-à-vis de ces molécules fortement suspectées de perturber le bon fonctionnement du système hormonal.

En 2018, la CAD a accueilli et accompagné plusieurs actions dans le cadre du projet INTERREG V « Alimentation Durable Inclusive » :

- Le défi « alimentation durable » avec le centre socioculturel de Dechy et EPISOL59.
- La formation-action des professionnels relais pour accompagner la définition et mise en place de projets autour de l'alimentation durable.
- La formation d'ambassadeurs alimentation durable.

Elle a organisé, dans le cadre du projet INTERREG « Alimentation Durable Transfrontalière » :

- La semaine de l'alimentation durable (du 26 mai au 3 juin).
- Une exposition itinérante sur les différentes étapes de la production durable en 6 panneaux.
- Le parcours CROC, qui vise le changement de pratiques alimentaires (à Cuincy + Agents la CAD).

La santé dans la politique de la ville

Dans le cadre de la programmation 2018 du Contrat de ville, la CAD a cofinancé (39 K€) des actions visant le « renforcement des dispositifs de repérage et d'accompagnement pour l'accès aux soins ».

Parmi celles-ci, l'action « Atelier Santé Ville » portée par la plateforme santé Douaisis » qui a permis :

- La mise en place d'évènements santé au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV): Semaine de la santé à Auby, la journée de la prévention, journée santé bien être avec le collectif des centres sociaux.
- La présentation de l'offre de soins aux maladies chroniques ainsi que des dépistages : Mois sans Tabac, Mars Bleu, Prévention solaire, etc.
- L'accompagnement des porteurs de projets sur la thématique santé: centre social Douai-Dorignies pour l'alimentation et l'activité physique; octobre rose, etc.
- Le développement du partenariat et du travail en réseau sur le territoire : CCAR, Prévention et dépistages organisés des cancers avec l'ARS et la CPAM, réseau périnatalité et addiction, CESC du lycée d'Aniche, Réseau Précarité Santé Mentale.
- Le renforcement des compétences des acteurs locaux et l'information en matière de santé grâce à l'utilisation de l'outil numérique géré par l'animatrice web et la mise en ligne sur les différents réseaux de communication d'informations et de veilles en santé, la mise en place de formation à destination des professionnels et des habitants volontaires sur différentes thématiques (SAF, dépistages organisés du cancer colorectal, l'audition avec ARA, l'ANPAA (concernant les addictions) et EPICEA.

En 2018, la CAD a également soutenu 4 actions visant une alimentation équilibrée et de consommation des produits locaux » pour un montant de 16 K€.

Dans ce cadre, l'action « Alimentaire, mon cher Watson ! » porté par l'épicerie solidaire « DU MIEL SUR MES TARTINES » a permis de mettre en place auprès des usagers :

- Des ateliers mensuels cuisine de réalisation concrète de repas et échanges de savoirs faire.
- L'accès des adhérents aux produits locaux et à l'épicerie solidaire.

Ces animations ont bénéficié à 213 familles issues des quartiers prioritaires et de veille.

La santé dans la politique eau potable

La législation oppose une teneur en plomb dans l'eau distribuée inférieure à 10 µg/l ; Soit une valeur très faible qui peut induire une non-conformité, même dans des réseaux où l'eau est incrustante.

La CAD mène, dans ce sens, une politique d'éradication des branchements en plomb et les change à l'occasion du remplacement des conduites anciennes ou dans le cadre de travaux spécifiques.

Au 1er janvier 2018, 9,9 % des branchements d'eau géré par le service eau potable sont encore en plomb, soit 2 676 branchements.

A raison de 600 renouvellements/an l'éradication des branchements en plomb serait obtenue en moins de 5 ans.

Le schéma de santé

En 2018, le SM SCoT GD a réalisé un schéma de santé du Grand Douaisis ; Schéma qui vise à l'amélioration et la facilitation de l'accès à la santé des habitants du Grand Douaisis.

L'éco-quartier du Raquet, projet transversal prenant en considération l'ensemble des finalités du développement durable, répond à celles relatives à l'épanouissement de tous les êtres humains par :

- Une offre d'un cadre de vie de qualité respectueux de l'environnement : Création d'espaces de détente et de respiration au travers de 5 parcs dont le parc urbain, et le parc horticole.
- La Maison de l'Eco quartier : Elle a pour mission d'informer et de sensibiliser sur l'Eco quartier et l'écoconstruction et elle participe à la commercialisation des logements. En 2018, 60 classes sont venues sur la maison de l'Eco quartier. Elle pourra évoluer à plus long terme pour devenir un lieu de vie et d'expression citoyenne.
- Une offre de service et d'équipement : un parc d'activités ECOPARK, un groupe scolaire, une micro crèche, une desserte en fibre, une maison médicale regroupant plusieurs disciplines et le centre aquatique SOURCEANE.

Ainsi, l'éco-quartier du Raquet se veut un « quartier pour tous », ce dont témoigne la diversité des fonctions et des populations qui ont vocation à y être accueillies.

Au sein de la CAD

Permettre l'accès à la formation

Au sein de la CAD, un recensement des besoins en formations des agents est réalisé annuellement auprès de tous les directeurs de service ; Besoins repris dans un plan de formation formalisé.

Un règlement de formation a été mis en place pour permettre à chaque agent de connaître ses droits et ses obligations, les différentes formations auxquelles il peut prétendre, leurs conditions et leurs modalités d'exercice.

En 2018, la CAD a défini les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activités. Elles seront validées au cours du 1er semestre 2019, néanmoins, une communication a d'ores et déjà été réalisée auprès des agents.

Elle mène également des actions de formation volontaristes en faveur de l'hygiène et la sécurité pour répondre aux besoins de ses agents ; Besoins qui évoluent avec la réglementation.

Elle met en place, de manière plus fréquente, des formations territorialisées et des formations intra (dans les bâtiments communautaires ou à proximité) afin de minimiser les déplacements de agents.

Favoriser les évolutions de carrière

Le travail des agents est évalué lors d'un entretien professionnel annuel qui permet à l'agent de d'exprimer, ses vœux d'évolution de carrière, ses objectifs individuels, etc. Par ailleurs, pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière, la CAD leur donne la possibilité de se préparer puis de passer des concours ou des examens professionnels.

En terme de mobilité interne, les offres sont diffusées en interne afin que les agents de la collectivité puissent postuler. De plus, dans le cadre de cette mobilité interne, la CAD met en place un programme de formation personnalisé.

Développer la convivialité au travail

La CAD met à disposition de ses agents des lieux de convivialité tels que des salles pour se restaurer pendant la pause méridienne ou des distributeurs de boissons.

Les vœux du Président sont également l'occasion pour les agents de se retrouver.

Enfin, la CAD soutient financièrement l'Amicale du Personnel : Elle augmente ainsi sa participation au fur et à mesure de la hausse de ses effectifs. Elle permet entre autre à l'Amicale d'organiser l'arbre de Noël, de fêter les événements familiaux et de proposer à ses adhérents une enveloppe de chèques vacances conséquente.

Améliorer l'intégration et les conditions de travail des agents

Lors de l'arrivée d'un nouvel agent, un parcours d'intégration est mis en place. Celui-ci rencontre tous les interlocuteurs des ressources humaines et l'ensemble des directions dans les 6 mois qui suivent son arrivée. A cette occasion, la CAD lui remet un livret d'accueil (fonctionnement de la collectivité) et un livret santé et sécurité (principaux risques pour la santé et sécurité liés aux activités et différentes consignes à respecter).

Le Président de la CAD définit et met en œuvre des actions de prévention des risques, dans les domaines de la sécurité et de la santé. Il est assisté et conseillé dans ces missions par la responsable « hygiène et sécurité », qui accompagne également les services dans la mise en œuvre des actions d'amélioration dans ces domaines. Chaque année des actions sont mises en place afin de prévenir les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail et de répondre aux nouvelles exigences.

Les agents ont la possibilité de faire des suggestions au Président dans le domaine de la sécurité et des conditions de travail, via le registre santé et sécurité. Le CHSCT contribue également à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, à l'amélioration des conditions de travail et au respect de la réglementation.

En 2018, la CAD a réalisé un diagnostic sur les risques psychosociaux, en partenariat avec la psychologue du CDG59. Son objectif est de prévenir les situations de violence, d'agression et de stress et d'en limiter les conséquences. L'ensemble du personnel a été consulté via des questionnaires anonymes et des entretiens individuels avec agents relais volontaires.

LES PERSPECTIVES 2019		
Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un emploi sur le territoire	La création de parcs d'activités et de lieux d'accueil des entreprises	• Agrandissement du parc d'activités Bas Terroir • Participation à l'étude Gare Scare Vauban. • Développement des PMEsur l'ECOPARK et l'ERMITAGE 2. • Montée en puissance de la Cité de l'Automobile.
	L'aide à la création d'entreprises	• Mise en œuvre pôle d'excellence des industries du futur. • Soutien aux TPE
Permettre l'accès à un logent	Le Schéma de Cohérence Territoriale	• Validation du SCoT.
	L'accès à un logement décent	• PLH prévu pour une durée de 6 ans jusqu'en 2021. • Réflexion sur la mise en place des permis de louer en collaboration avec les communes.
	Le renouvellement urbain	• Mise en œuvre du protocole NPNRU pour définir les conditions d'amélioration de la vie dans les quartiers. • Réactualisation de l'étude du parc privé vacant. • Participation à l'action cœur de ville pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle dans le développement du territoire. • ERBM : Programme prévu jusqu'en 2028
Permettre à tous de bénéficier d'un cadre de vie de qualité	L'accès aux commerces de proximité et aux services	• Mise en œuvre des actions de l'attractivité du centre-ville de Douai et de la convention action cœur de ville.
	L'accès aux TC	<u>SMTD</u> • Adhésion de la CCCO et mise en place de la desserte en TC qui en découle en complémentarité avec l'amélioration de la desserte de l'Arleusis. • Lancement des études sur la transformation de la ligne n°2 en ligne B de BHNS
Préserver et valoriser les paysages	La préservation et la valorisation des paysages	• Lancement MOE pour les travaux d'aménagement et des outils d'interprétation du paysage. • Modification de l'enveloppe d'effacement des réseaux (400 K€ /2 ans) • Arrêt des subventions FACE du CD59. • Finalisation du plan paysage du SM SCoT GD.
Préserver et valoriser le patrimoine culturel du territoire	La valorisation du territoire	• Intensification et élargissement des visites à l'ensemble du territoire du Douaisis. • Démarrage, dès avril, des activités vélos, bateaux-promenades.
	La sauvegarde du patrimoine archéologique local	• Création d'un EPCC et mutualisation du service avec d'autres collectivités. • Habilitation pour les périodes de l'âge des métaux et de l'antiquité.
	La préservation et la valorisation d'un patrimoine minier	• Finalisation de l'étude sanitaire et architecturale du chevalement d'Anhiers. • Participation à la révision du label UNESCO.

	reconnu « patrimoine mondial de l'UNESCO »	
Permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture	La base de loisirs communautaire : LOISIPARC	• Réalisation d'une piscine nordique (ouverture saison 2020).
	Le musée-parc archéologique : ARKEOS	• 2ème tranche des travaux du parc de reconstitution : taverne, motte féodale et un bâtiment (ouverture 2020). • Réflexion sur un espace bistronomique.
	La création de boucles de randonnées	• Lancement MOE d'aménagement voie verte de l'Escrebieux.
Développer des actions en faveur de la santé sur un territoire à enjeux	La santé dans la politique de la ville	• Mise en œuvre de l'action « accès aux dépistages et aux soins spécialisés des populations vulnérables en santé » portée par le Centre Hospitalier de Douai.
	La santé dans la politique agricole et alimentaire	• Relance de l'AAP Alimcad. • Développement d'actions de sensibilisation sur les liens des perturbateurs endocriniens avec l'alimentation. • Poursuite de l'accompagnement des communes : Introduction de produits bio et/ou locaux dans leurs restaurations collectives. • Semaine de l'alimentation durable (du 25 mai au 2 juin) • Salon des outils pédagogiques pour la promotion de l'alimentation durable. • Participation à la journée verte et réalisation des « tutos de l'agglo » sur l'alimentation durable. • Education des scolaires à l'alimentation durable. • Développement d'ateliers grand public autour de la cuisine et du jardinage au naturel.
Le Raquet Source de ville quartier nature		• Création d'une liaison douce paysagère entre le parc actif, le parc urbain et Sourcéane. • Réalisation d'un boulodrome et d'une patinoire (2020/2021).
Au sein de la CAD	Permettre l'accès à la formation	• Validation des modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activités.
	Favoriser les évolutions de carrière	• Révision des fiches de postes des agents et enregistrement sur CIRIL.
	Améliorer les conditions de travail	• Mise en œuvre du plan d'actions pour la lutter contre les risques psychosociaux.

LES INDICATEURS				
		2016	2017	2018
Permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'un emploi sur le territoire	Nombre de nouvelles entreprises installées sur les parcs d'activités	-	-	5
	Nombre d'emplois créés sur les parcs d'activités lors de l'implantation de nouvelles entreprises	130	60	72
	Nombre d'emplois transférés sur les parcs d'activités	35	39	23
	Nombre de création d'emploi ATPE	28	0	12
	Fréquentation (nombre de voyages) des bus (année N-1)	4 414 200	5 744 000	6 493 000
Préserver et valoriser le patrimoine culturel du territoire	Nombre de diagnostics archéologiques réalisés	7	6	3
	Nombre de fouilles archéologiques réalisées	5	5	2
	Nombre de visiteurs ayant acheté une visite ou une croisière	17 752	18 538	20 793
Permettre l'accès de tous aux loisirs et à la culture	Nombre d'entrées à Loisiparc - tarif plein	39 293	27 106	37 470
	Nombre d'entrées à Loisiparc - tarif réduit	657	771	963
	Nombre de scolaires accueillis à Loisiparc	573	657	316
	Nombre de km de chemins de randonnées pédestres et cyclistes communautaires	200	200	200
Développer des actions en faveur de la santé sur un territoire à enjeux	Nombre d'éradication de branchements en plomb (année N-1)	698	734	580
Permettre l'accès à la formation	Nombre de formations à la préparation aux concours/examens	12	13	16
	Nombre d'heures de formation Hygiène et Sécurité	157	119	189

COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Développer l'offre de logements sociaux

La CAD participe au développement d'une offre de logements sociaux en finançant de nouveaux logements sociaux et en garantissant des niveaux de loyers accessibles.

En 2018 elle a réalisé les actions suivantes :

- Programmation et soutien de l'offre nouvelle du parc social locatif en cohérence avec les besoins identifiés sur le territoire : 82 logements PLAI (Prêts Locatif Aidé d'Intégration), petits logements de type 1 et 2 (plus de 40% de la programmation 2018), dont les ¾ en renouvellement urbain, par le recyclage de bâti vacant et de friches.
- Poursuite de l'accompagnement de la commune de Flines-Lez-Raches dans le cadre du projet de l'ancien couvent désaffecté depuis 1990.
- Mis en œuvre de projets complémentaires à l'offre existante pour mieux répondre à la diversité des besoins des demandeurs de logements (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage, etc.).
- Mobilisation du parc privé existant pour développer une offre locative aidée.
- Facilitation de l'accès à l'hébergement et/ou au logement pour les ménages en difficultés. La CAD est devenue le chef de file en matière d'équilibre social sur le territoire et garante de la mixité sociale des nouveaux programmes (via PLH) et du parc existant (via Plan de gestion et Convention Intercommunale d'Attribution) ; Soit une équité de traitement, et un accès à tous à un logement qui correspond à leurs besoins, dans un cadre de vie équilibré.
- Adoption de la CIA qui :
  - ✓ Fixe les orientations en matière d'équilibre social sur le territoire,
  - ✓ Définit les publics prioritaires en matière d'accès au logement social,
  - ✓ Etablit la politique de relogement des ménages concernés par travaux conséquents,
  - ✓ Détermine un objectif de 25% d'attribution minimum de logement aux ménages identifiés comme prioritaires, crée un dispositif local, avec ses publics prioritaires propres.
    12 réunions prévues dans les instances opérationnelles de la CIL (réunion patrimoine et peuplement, commission d'examen des cas complexes et bloquées …) + 1 groupe de travail sur les lieux d'accueil et d'information + 4 CTT + 12 CAL (vigilance sur la mixité sociale).
- Développement de l'accession à la propriété abordable dans l'ancien et dans le neuf.

De plus la CAD accompagne des propriétaires bailleurs privés pour la mise en location de logements conventionnés par le biais de subventions en cas de travaux et d'une défiscalisation si des travaux ne sont pas à prévoir.

Quel que soit la situation, elle effectue une visite des logements afin de s'assurer des normes d'habitabilité des logements proposés au conventionnement ANAH.

Favoriser l'inclusion sociale de la population

Des actions pour permettre l'accès à tous aux services du territoire

Des tarifications pour les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes en situation d'handicap sont proposées sur l'ensemble des services de la CAD (Arkéos, Légendoria, Loisiparc, Sourcéane) et l'office du tourisme intercommunal.

Le SMTD, afin de faciliter la mobilité des personnes en difficulté sociale ou physique, a mis en place :

- Une tarification spécifique pour les jeunes, les collégiens, les séniors, les demandeurs d'emploi, etc.
- Une plateforme mobilité (N° Vert à destination de tout demandeur d'emploi, en démarche d'insertion, qui connaît une problématique liée à la mobilité)

Des actions en faveur de l'accessibilité

En 2018, conformément à la loi « Handicap », la CAD a réalisé les travaux sur le bâtiment de l'Arsenal, l'hôtel communautaire de Douai-Dorignies et Eureka (rampes d'accès, dalles podotactiles, main-courante, etc.)

Elle a requalifié l'entrée du site du lac de Cantin et de la boucle des Flesquières et mis en place des « rendez-vous nature » à un public handicapé.

Le SMTD a mis en place, sur la période 2016- 2019, un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) et qui concerne 237 arrêts prioritaires.

Favoriser l'insertion professionnelle de tous les publics

PROCH'EMPLOI

La plateforme PROCH'EMPLOI, financée par la Région Hauts de France, accompagne les entreprises dans leurs recrutements et aide les habitants du territoire en recherche d'emploi.

Elle intervient sur le territoire de la CAD et sur la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

Elle permet de diffuser les offres d'emploi des entreprises à un vaste réseau local (communes, entreprises, CCAS, animateurs de quartiers, référents locaux de la Région, Mission Locale, etc.) et apporte des solutions pour leurs recrutements : aide à la création de profil de poste, proposition de candidats adaptés, etc.

En 2018, 6 réunions « circuit-court » ont été organisées permettant la mise en contact des personnes en recherche d'emploi avec des chefs d'entreprises.

67 candidats ont été mis en relation avec 17 entreprises du territoire.

L'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi

Outre sa politique de création d'emploi, la CAD met en œuvre des actions d'insertion et d'accompagnement.

Elle est co-fondatrice du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) structure associative qui accompagne vers l'emploi des publics qui en sont éloignés (+ de 26 ans).

Le PLIE est opérateur pour la CAD de la clause d'insertion dans les marchés publics.

La CAD co-anime et co-organise des actions en faveur de l'insertion et de l'emploi, souvent financées au travers du Contrat de ville, telles que l'organisation de Forums de l'Emploi et de l'Alternance et la création d'un portail Emploi du Douaisis. En 2018, elle a organisé :

- FORUM « La place des structures d'insertion dans l'emploi », le 05/06/2018
- PARRAINEMPLOI, en collaboration avec Pôle Emploi (5 parrainages en 2018)

Elle dispose de 2 dispositifs d'exonération fiscale :

- « Territoire Entrepreneur » jusqu'au 31/12/2020. Celui-ci s'étend sur 7 communes (Roost-Warendin, Douai, Lallaing, Auby, Flers-en-Escrebieux, Waziers, Sin-le-Noble) et 3 parcs d'activités (Bonnel, Chevalement, la Clochette). Il permet de favoriser l'emploi des habitants des quartiers défavorisés.
- Ainsi, 50% des salariés doivent provenir des « géographies prioritaires » dès l'implantation des entreprises.
- « Bassin Urbain à Dynamiser » : Dispositif mis en place dans le cadre de l'ERBM. Il concerne les créations d'entreprises et s'étend sur 17 communes du territoire.

Dans le cadre du contrat de ville 2018, la CAD, en partenariat avec le Conseil Régional HDF la Préfecture du Nord, a soutenu le projet « zéro laissé pour compte sur mon territoire » porté par l'association Tour emploi.

Ce projet de médiation emploi s'appuie sur des maraudes au sein des quartiers politique de la ville, avec une structure mobile équipée de bureaux informatisés pour accueillir le public.

Durant le 1er semestre 2018, 42 personnes ont été accompagnées par Tour emploi. Cet accompagnement leur a permis de redéfinir un projet professionnel et d'être pour certains positionner sur les formations des opérateurs « traditionnels » de l'emploi (Mission locale, Pole emploi), ou positionner directement sur des offres d'emploi.

Favoriser la cohesion sociale entre les populations, quartiers et villes dans le cadre du contrat de ville

La programmation Contrat de Ville 2018 comprend 29 actions communautaires (216 K€).

Dans ce cadre, le service cohésion sociale a porté l'action « Les arts autour de Légendoria », financé à hauteur de 16,5 K€ par l'État et 4 K€ par la CAD.

Cette action a débuté en 2017 avec une initiation à la lecture de contes mobilisant 60 enfants sur 10 séances, issus des quartiers des Asturies (Auby), de Pont de la Deûle (Flers en Escrébieux), Dorignies (Douai), Notre Dame (Waziers) et Des Épis (Sin le Noble).

En 2018, les enfants ont créé leur propre conte « Légendoria ». 40 séances, encadrés par une artiste plasticienne, leur ont permis de représenter les personnages à travers des exercices de collage.

L'objectif consistait à ce que chaque ville possède « son » personnage, qui se retrouve à la fin du conte pour constituer le premier conte communautaire sur le territoire.

Les enfants ont ensuite mis en scène et présenter leur conte lors d'un spectacle de restitution à Légendoria réunissant 180 spectateurs.

Afin de s'assurer de la continuité et la diffusion de l'œuvre, le conte a été édité en 200 exemplaires, distribués aux enfants ayant participé aux différentes étapes de création, ainsi qu'aux structures de proximité, aux bibliothèques, et aux communes partenaires.

Enfin, 12 gabions ont permis reconstituer le conte. Ils seront dans un 1er temps utilisé pour des expositions en 2019 au sein des communes partenaires.

La prévention de la délinquance

En 2018, la CAD a soutenu et cofinancé 3 projets dans le cadre de l'appel à projets FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) à hauteur de 36 K€.

Elle a convié les maires de 35 communes à un séminaire traitant des processus et faits de radicalisation, en partenariat avec la Sous-Préfecture de Douai et la Préfecture du Nord.

Cet évènement a permis d'aborder les causes et origines de ce phénomène ainsi que l'état de la menace sur le territoire.

Les quartiers de veille

La CAD donne l'opportunité aux villes en veille sortant de l'ancienne géographie politique de la ville, d'élaborer chaque année des projets spécifiques dans le cadre d'une enveloppe veille dédiée.

Les projets doivent s'inscrire dans les priorités du Projet Territorial de Développement Social du territoire.

En 2018, la CAD a soutenu 3 actions (13,5 K€)

L'action « Du miel dans mon quartier », financé à hauteur de 2,5 K€ par les villes de Dechy et Lallaing et 2,5 K€ par la CAD.

Dans la continuité de l'action qui s'est déroulée en 2016 – 2017, les habitants des villes de Dechy et Lallaing ont bénéficié d'une formation apicole sur 10 séances. Ils ont ainsi appris à entretenir et faire vivre une ruche afin de pouvoir être autonomes par la suite. 4 ruches ont été implantées (2 ruches sur Dechy et 2 ruches sur Lallaing).

Le groupe de 21 personnes constitué a rejoint celui déjà mis en place en 2016-2017 pour former à l'issue du projet un seul et même groupe apte à poursuivre l'action par lui-même.

Promouvoir la solidarité communautaire

Une politique volontairement re distributive au profit des communes

Depuis sa création, la CAD mène une politique volontariste de solidarité envers ses communes membres en leur redistribuant une grande partie de ses ressources via :

- Le fonds de concours communautaire issu de l'ancienne Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dont l'ensemble des communes peuvent bénéficier (30 K€).
- Le Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) : Enveloppe triennale reversée au communes de moins de 5 000 habitants.
- En 2018, celui-ci a augmenté de 110 K€ à 130 K€.
- Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, dont la CAD est bénéficiaire et qui est entièrement reversé aux communes (environ 1,67 M€).
- Le reversement de 40% de la fiscalité issue des installations éoliennes et photovoltaïques aux communes d'accueil.
- Le DSC part 4 : Redistribution partielle de la CFE issue des entreprises implantées sur les parcs d'activités de la CAD aux communes d'accueil.
- Le versement d'un fond de concours ouvert à toutes les communes afin qu'elles rachètent des friches commerciales.

Par ailleurs, la CAD prend en charge diverses cotisations versées auparavant par les communes à la Mission Locale, au SMTD, à NOREADE et au SDIS.

Un soutien à la population dans le cadre de sa politique assainissement et eau potable

La CAD met en place plusieurs dispositifs d'aides financières à destination de la population :

- Participation au Fond de Solidarité Logement (FSL) qui accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement (factures, loyers, etc.)
- Aide financière aux travaux de mise en conformité de l'assainissement non collectif (80% de 8 K€).
- Aide financière pour le raccordement aux réseaux publics pour les foyers modestes
- Chèque Eau, Système d'aide pour les personnes en difficulté (réalisé en partenariat avec les CCAS), mis en place sur 6 communes. En 2018, 39,6% des chèques eau disponibles ont été utilisés.
- Réalisation de diagnostics assainissement gratuits.
- Sur les communes concernées par une ORQUE (Opération de Reconquête de la QUalité des Eaux), une subvention bonifiée est accordée pour le raccordement au réseau public de collecte.

Développer les partenariats avec les autres territoires

Avec les collectivités limitrophes

La CAD développe des partenariats avec les autres collectivités limitrophes pour répondre à des enjeux supra-communautaires.

Certaines compétences telles que le traitement des déchets ont été transférées à une autre collectivité (SYMEVAD) dans l'objectif d'avoir une gestion plus globalisé sur le territoire et d'optimiser les coûts de gestion.

Dans le cadre des ORQUE, la CAD travaille en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC), Métropole Européenne de Lille (MEL), le Parc Naturel Régional (PNR), NOREADE et SIEV. Le SM ScOT GD porte le Plan Climat Air Energie Territorial.

Dans le cadre de l'Investissement Territorial Intégré, instrument qui permet de mettre en œuvre des stratégies territoriales, la CAD travaille en collaboration avec les communes, la Région Hauts de France et des prestataires privés des zones prioritaires ou en veille des contrats de ville. 10% de l'enveloppe des fonds FEDER doit être destinée à des fonds urbains.

Avec le Pôle métropolitain Artois Douaisis

Sur un territoire de près de 450 000 habitants, la CAD, la Communauté Urbaine d'Arras, la CCCO, Osartis-Marquion, Campagnes de l'Artois et Sud Artois, ont décidé de se mobiliser et de se fédérer au sein du Pôle Métropolitain Artois Douaisis.

Celui-ci, créé le 18 décembre 2017, sous la forme d'un syndicat mixte créé a pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre de son projet stratégique et d'harmoniser les projets des membres et relevant d'actions qui lui sont déléguées (transports et mobilité, développement de l'attractivité territoriale, économie présentielle et résidentielle, renforcement des solidarités pour tendre vers l'équité territoriale).

Carte du territoire du Pôle Métropolitain Artois - Douaisis

En 2018, les membres du Pôle Métropolitain ont travaillé à la définition de la stratégie de celui-ci (réalisation de séminaires, conseils syndicaux, etc.)

A l'échelle du bassin minier

La CAD participe aux réflexions menées à l'échelle du bassin minier. Elle est adhérente à l'association Mission Bassin Minier (MBM), qui a pour objectif de mettre en œuvre un programme de restructuration urbaine, sociale, économique et écologique sur le bassin minier.

Depuis l'inscription du bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO, la MBM est la gestionnaire du label.

En 2018, la convention d'objectifs MBM/CAD a été renouvelée.

La CAD est également partenaire avec 11 acteurs de l'ERBM pour lequel l'Etat a présenté un plan d'actions d'amélioration des conditions de vie et de logement des habitants du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'en 2027.

En 2018, plusieurs actions ont été engagées :

- Signature du protocole d'accord « Bassin Minier Territoire démonstrateur de la stratégie pauvreté » (09/11/2018)
- Mise en place du Bassin Urbain à Dynamiser (BUD) qui permet un allègement fiscal pour la création d'entreprises (150 communes concernées dont 17 sur la CAD).
- Engagement du travail à accomplir dans le cadre de la réhabilitation des cités minières

La CAD est aussi adhérente à l'association Euralens ce qui lui permet de bénéficier de retombées de l'installation du Louvre-Lens.

Sa fonction est de constituer un forum, un lieu de débat où sont discutées les grandes orientations favorables au développement de l'ancien bassin minier.

Créé en 2011, le « label Euralens » vise à faire émerger des projets de qualité, à les mettre en réseau et à les valoriser, de façon à accroître l'attractivité du territoire.

La contribution du projet de l'Eco-quartier du Raquet à la finalité « cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations » se manifeste essentiellement par :

- La création de logements adaptés aux différents parcours résidentiels et aux moyens des ménages : plusieurs programmes sont prévus en termes de logements locatifs aidés, d'accession sociale à la propriété.
- En 2018, une orientation a été donnée vers la vente de parcelles libre de construction.
- La mise en place de clauses d'insertion dans les marchés de travaux
- Le soutien à l'installation de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) et de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) qui accueille des enfants en situation de décrochage scolaire.

Au sein de la CAD

Favoriser la formation et l'insertion professionnelle de différents publics

La CAD emploie quelques personnes en insertion, en Contrat Aidés (CA). Il s'agit bien de proposer un tremplin pour les personnes en recherche d'emploi.

Elle les accompagne et les forme en interne.

Elle a également signé une convention avec l'Association du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire ; Association qui accompagne le jeune dans son parcours de formation, de la définition de ses besoins et de son projet jusqu'à la réalisation de la formation.

Par ailleurs la CAD accueille, chaque année, des stagiaires, des apprentis et des volontaires en service civique.

Accueillir et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou présentant des problèmes de santé

La CAD accorde des facilités au personnel handicapé : aménagements d'horaires ou autorisations d'absence pour se rendre à des rendez-vous médicaux.

Elle investit dans du matériel adapté et aménage chaque année des postes de travail sur préconisation du médecin de prévention.

Elle accompagne les agents, qui le souhaitent, dans leurs démarches de reconnaissance.

Accompagner les agents au quotidien

La CAD adhère pour l'ensemble de son personnel à PLURELYA, organisme paritaire et pluraliste gestionnaire de l'action sociale des personnels territoriaux.

Les agents peuvent ainsi bénéficier d'un ensemble de prestations dans les domaines relevant de la famille, des vacances, de la scolarité, des loisirs, de la culture.

Des prêts à taux attractifs peuvent également leur être attribués pour des achats ou en cas de difficultés.

La CAD a également mis en place une mutuelle prise en charge par la collectivité (92 agents y ont adhéré)

Les agents qui connaissent des difficultés, passagères ou non, d'ordre professionnel et personnel sollicitent très régulièrement le service RH. Ce dernier, en plus d'être à l'écoute et de donner des conseils, peut proposer des mesures d'accompagnement aux agents pour les aider à résoudre ses difficultés.

La CAD a signé avec le Centre de gestion du Nord (CDG59) une convention de participation financière afin de pouvoir recourir aux services :

- D'un médecin de prévention,
- D'une assistante sociale,
- D'un psychologue du travail,
- D'un ergonome,
- D'un inspecteur santé-sécurité

LES PERSPECTIVES 2019		
Développer l'offre de logements sociaux	La politique en faveur de l'habitat pour tous	• Proposition de nouvelles offres de logements conventionnés dans le parc privé. • Réhabilitation complète des 3 logements vacants depuis plus de 5 ans à Flers en Escrebieux en maitrise d'ouvrage d'insertion. Cette réhabilitation permettra la création de 8 logements conventionnés en loyers très sociaux.
Favoriser l'inclusion sociale de la population	La mobilité pour tous	• Finalisation de l'AD'AP (1er semestre 2019). • Réflexions sur la gratuité des TC pour les scolaires collégiens et lycéens (1 A/R par jour).
	Des actions en faveur de l'accessibilité	• Obtention de la labellisation « tourisme et handicap » pour le site du lac de Cantin et de la boucle des Flesquières.
Favoriser l'insertion professionnelle de tous les publics	Une politique en faveur de l'insertion et l'emploi	• Elargissement du dispositif PARRAINEMPLOI. • Audit sur le fonctionnement et la stratégie de la clause d'insertion (PLIE). • Développement de la clause d'insertion via l'ERBM. • Mise en œuvre de la stratégie communautaire IAE. • Accompagnement du projet Ressourcerie. • Information sur le BUD.
Favoriser la cohésion sociale entre les populations, quartiers et villes dans le cadre du contrat de ville	Le contrat de ville	• Mise en œuvre le projet « Qu'ART'ier ».
	La prévention de la délinquance	• Réalisation de 3 cycles de formations de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation, à destination des professionnels intervenant dans les quartiers politique de la ville du territoire. • Finalisation du diagnostic sur la médiation au sein du territoire.
Promouvoir la solidarité communautaire	Un soutien à la population dans la cadre de sa politique assainissement et eau potable	• Optimisation de l'efficacité de la participation au FSL. • Extension su chèque Eau à Dechy et Sin-le-Noble.
Développer les partenariats avec les autres territoires	Avec le Pôle Métropolitain Artois Douaisis	• Validation de la stratégie du pôle métropolitain.
	A l'échelle du bassin minier	• Renouvellement de la convention Euralens.
Au sien de la CAD	Accueillir et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap et/ou présentant des problèmes de santé	• Formation des agents d'accueil à l'accueil de public en situation d'handicap. • Réflexion sur une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

LES INDICATEURS				
		2016	**2017**	**2018**
Permettre l'accès de tous à un logement décent	Nombre de logements sociaux financés	**127**	**185**	**2010**
	Nombre de logements sociaux livrés	**560**	**163**	**185**
	Nombre de Conférences Intercommunales du Logement organisées	**3**	**1**	**11**
Favoriser l'inclusion sociale de la population	Nombre d'arrêts du réseau du SMTD mis en accessibilité / Nombre d'arrêts prioritaires (N-1)	**27 / 237**	**-**	**135 / 237**
Favoriser l'insertion professionnelle de tous les publics	Nombre d'emplois créés dans le cadre des « territoires entrepreneurs »	**5**	**8**	**3**
Favoriser la cohésion sociale entre populations, quartiers et villes du territoire	Nombre d'actions communautaires financées au titre du Contrat de ville	**32** *(251 K€ de participation CAD)*	**34** *(230 K€ de participation CAD)*	**21** *(169 K€ de participation CAD)*
	Nombre d'actions financées dans le cadre du CISPD	**4** *(26,5 K€ de participation CAD)*	**4** *(34 K€ de participation CAD)*	**3** *(36 K€ de participation CAD)*
	Nombre d'actions communautaires financées au titre du FITA, DSDT et Education Populaire	**2** *(10,5 K€ de participation CAD)*	**5** *(22 K€ de participation CAD)*	**8** *(40 K€ de participation CAD)*

TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Animer un projet agricole et alimentaire durable

Le maintien et le développement du tissu d'exploitations agricoles

Dans un contexte de forte pression foncière et de concentration croissante, la CAD s'est fixée pour objectif le maintien et le développement d'un tissu d'exploitations dense et diversifié permettant de répondre à des enjeux multiples (emploi, animation locale, préservation des paysages, etc.).

En 2018, plusieurs actions ont été identifiées et réalisées. Elles concernent le foncier, l'installation, la formation et la diversification des activités :

- Réalisation d'une étude préalable à l'installation d'agriculteurs sur le site de Lambres-Lez-Douai.
- Ecriture d'un bail rural environnemental sur le Raquet.
- Réalisation de deux Tours de Plaine à destination du monde agricole : En Juin à Brunémont (14 participants) et en Juillet à Marcq-en-Ostrevent (10 participants).
- Réalisation de deux évènements dans le cadre de la deuxième édition du « Mois de la Bio » : Une réunion d'information type « café bio » et une réunion pour la diffusion de références technico-économiques du territoire en grandes cultures bio.

Le développement des circuits courts

Le projet alimentaire territorial de la CAD vise le développement de l'alimentation durable sur le territoire et l'amélioration des synergies entre les acteurs locaux.

Afin de promouvoir les circuits courts, des chartes de partenariat ont été signées avec les producteurs réalisant de la vente directe et les restaurateurs travaillant avec les producteurs locaux, volontaires.

Ceux-ci sont identifiés dans le guide « Mangez local, votre guide ! », mis à jour en 2018, et sont référencés sur la plateforme en ligne « oùacheterlocal.fr »

La promotion des produits locaux se fait aussi dans la restauration collective avec l'accompagnement à l'introduction de produits bio et/ou locaux dans les restaurants des communes de la CAD.

Aujourd'hui, près de 70% des communes intègrent des produits biologiques et/ou locaux dans leurs restaurations collectives.

La CAD organise, chaque année, des évènements de promotion des produits locaux et de sensibilisation à la saisonnalité et à la consommation responsable :

- Marché des producteurs locaux à Douai.
- Rendez-vous en terre agricole (avec un marché de producteurs à Loisiparc, des randonnées gourmandes et des portes ouvertes à la ferme. 11 fermes étaient concernées en 2018.
- Stand à la Foire Expo de Douai, au mois de Septembre, sur l'alimentation durable.

Elle favorise la relocalisation des structures de restauration hors domicile.

Un programme opérationnel est mis en œuvre avec des actions de formation et d'accompagnement des acteurs.

En 2018, la CAD a soutenu le CIVAM (Centre Initiative Valorisation Agricole en Milieu rural) et l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) en mettant à disposition des locaux pour des formations.

Elle participe en tant qu'opérateur partenaire au projet européen INTERREG V « Alimentation Durable Transfrontalière » dans l'accompagnement des consommateurs vers des pratiques alimentaires durables.

Le soutien au développement de l'agriculture et de l'alimentation biologique

La CAD, au travers de son encouragement à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, soutient et structure la demande locale à travers un plan territorial de développement de l'agriculture biologique (Plan BIOCAD).

En 2018, elle a renforcé l'accompagnement individuel de ses communes en gestion concédée ou partielle de la restauration collective.

En 2018, l'agriculture biologique sur le territoire c'est :

- 254,5 ha en agriculture biologique.
- 2,1 % des surfaces agricoles du territoire.
- 7,6 % des agriculteurs du territoire.

L'accompagnement des producteurs dans l'optimisation de leurs pratiques

La CAD propose aux agriculteurs un soutien financier pour les analyses de reliquats azotés et de valeurs agronomiques afin qu'ils optimisent le recours aux produits phytosanitaires.

Elle soutient financièrement, le nombre d'analyses sur les zones particulièrement sensibles.

En 2018, elle a lancé, avec la participation financière de l'Agence de l'eau et dans un objectif d'accompagner les éleveurs vers des pratiques plus durables, un projet de recherche appliqué sur « l'évaluation de l'impact des pratiques culturales actuelles sur l'azote minéral des sols ».

Favoriser la réduction des déchets à la source

Depuis sa création, Le SYMEVAD, compétent en matière de prévention et de réduction des déchets à la source, réalise plusieurs actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des collectivités.

Un lieu y est consacré : le Pavillon de la communication implanté au sein du centre de tri d'Evin-Malmaison.

Le SYMEVAD a été lauréat de l'appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » a signé un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME.

En 2018 :

Les résultats obtenus comparés à ceux de 2014 sont :

- - 9,9 % des déchets ménagers et assimilés.
- 57% de valorisation matière et organique.
- - 70% des déchets enfouis.

Les principales actions réalisées :

- Gaspillage alimentaire : Mise en place de formation et d'action dans des cantines d'école et de collège.
- Consommation responsable : Promotion des couches lavables dans le cadre de l'opération des 100 familles engagées sur le territoire ainsi qu'auprès des structures professionnelles de la petite enfance.
- Réduire la consommation des déchets dangereux : Stands et ateliers de sensibilisation à l'utilisation de produits ménagers au naturel.
- Réduction des déchets liés à l'activité économique et aux administrations : Diverses actions menées auprès des structures volontaires.
- Promotion du réemploi : Accompagnement à la création de plusieurs Repairs Cafés.
- Compostage : Poursuite des dotations en composteurs individuels et vermicomposteurs.
- Village Zéro Déchets : Action « les 12 défis de SYM » dans des écoles du territoire, clôturée par un village Zéro déchets.

Soutenir le développement de nouvelles filières

Un programme d'actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et solidaire (ESS)

La CAD dispose d'un relais ESS pour appuyer les structures économiques (associations et entreprises) vers ce modèle socio-économique (conseils, orientations, mise en réseau, etc.).

Des ateliers thématiques sur les dispositifs d'appui et de consolidation des fonds propres sont organisés : Kafé Solidaire financements, accès à la formation, développement durable et ressourcerie.

En 2018, plusieurs actions ont été réalisées :

- Entreprise citoyenne.
- AMO pour l'accompagnement des associations employeuses du territoire afin de les aider à répondre à des appels d'offres ou appels à projets : 11 structures ont été accompagnées et 45 emplois ont été consolidés.
- Réflexion sur les achats publics responsables.

Le soutien au développement des éco-activités

La filière ECO RENOV' c'est aujourd'hui:

- 116 artisans locaux labellisées Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).
- 50 acteurs dont 30 artisans et 4 bureaux d'études mobilisés.
- 2 animations à la mini box en 2017 au Raquet en direct à destination des communes, techniciens, artisans et donneurs d'ordre,
- Un kit d'autocontrôle de la performance thermique,
- Un accompagnement de 10 entreprises à la constitution d'une offre de travaux groupés d'artisans du territoire avec l'appui d'EKWATION et du CD2E.

Le projet de l'Eco-quartier du Raquet contribue à la finalité « Transition vers une économie circulaire » par :

- La réalisation de logements par des structures de l'ESS.
- Le développement de modes de production alimentaire responsables : Jardins familiaux (gérés par l'association « la bonne bêche »), jardins pour les riverains de la cité des moineaux à Douai (association Eco moineaux), production maraîchère biologique (mise à disposition de l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) des terres sur le parc horticole).

Au sein de la CAD

La dématérialisation

La dématérialisation a pour objectifs de limiter les impressions, d'économiser de l'énergie, de réduire les délais et d'améliorer l'efficacité de la collectivité (amélioration de la transversalité, des rangements nécessaires pour les dossiers, de l'archivage, etc.)

La CAD souhaite atteindre à terme le « zéro papier » en interne et met en œuvre progressivement cette dématérialisation dans les différents services. Aujourd'hui de nombreux documents ont été dématérialisés :

- Actes soumis au contrôle de légalité.
- Documents des assemblées (Bureau et Conseil communautaires) en fournissant aux élus et directeurs de services des tablettes tactiles.
- Documents des marchés publics.
- Actes budgétaires et financiers, titres, mandats, bordereaux, pièces justificatives, factures « créanciers ».
- Documents des ressources humaines.
- Depuis 2018, courriers entrants et sortants.

En 2018, des formations aux agents de la CAD ont été réalisées pour les accompagner dans cette dématérialisation.

Le développement d'outils numériques

La CAD, dans le cadre de son Système d'Information Géographique (SIG), développe des applications métiers permettant aux services de bénéficier d'outils simplifiant le suivi, la traçabilité des données et le traitement de l'information (tableaux de bord, cartographies, etc.). Ces applications permettent également de réduire la quantité de papier utilisée.

Ce sont ainsi une dizaine d'applications qui ont été créées : Développement économique, assainissement, déchets, urbanisme, archéologie préventive, etc.

La CAD dispose également d'une nouvelle plateforme Intranet qui reprend l'ensemble des applications métiers de la collectivité.

Elle permet aux différents services de communiquer des informations numériquement et propose de nombreuses ressources documentaires

En 2018, la CAD a créé une base de données fédérale spatiale (cartographies) afin de développer la transversalité.

Les clauses et critères de développement durable dans les marchés publics

La CAD intègre des clauses techniques des critères Développement Durable de choix des offres dans, la grande majorité de ses marchés.

Par exemple, des critères de performance environnementale sont exigés dans les marchés de travaux (SOURCEANE, le RAQUET, ARKEOS, etc.).

Quand la nature des opérations le permet, la CAD met en place une « clause d'insertion » pour les marchés publics de travaux de plus de 150 K€ et d'une certaine durée.

Cette clause est mise en œuvre par l'intermédiaire du PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Emploi), association qui accompagne vers l'emploi les publics qui en sont éloignés.

En 2018, ces clauses et critères ont été appliqués notamment pour les travaux du secteur D du Raquet et les travaux de construction de la piscine de Loisiparc.

Les actions éco-responsables de la collectivité

La CAD mène plusieurs actions en matière d'éco-responsabilité :

- Optimisation du parc de reprographie : Gestion des flux d'impression pour limiter la consommation de papier, impression recto-verso, réduction des cadences d'impression (35pages/min).
- Achat d'imprimantes certifiées Produits Verts Plus) : Utilisation de matériaux recyclés (40% du revêtement extérieur), utilisation de bioplastiques (moins d'émissions de CO2) moins consommateur d'énergie (- 39%).
- Achat de tablettes tactiles performantes dont les matériaux sont recyclables à 95 %
- Achat d'ordinateurs labélisé « Energie Star », qui économes en énergie.
- Optimisation du système d'information en minimisant la taille des serveurs, en optimisant les systèmes de refroidissement, les onduleurs, etc.
- En 2018 cette optimisation a permis de diviser par 4 la consommation d'énergie de ce poste.
- La systématisation de tri des déchets lors des manifestations.
- L'écoconception pour les documents de communication : Utilisation de papier recyclé ou certifié PEFC et d'encres écologiques (label imprim'vert).
- Achat, dans la mesure du possible, de goodies « écologiques » et fabriqués en France ou en Europe : Stylo en carton compressé, gobelets en carton recyclé, « Eco cup ».
- Développement de la communication via les réseaux sociaux.
- Le respect de la charte sur les perturbateurs endocriniens.
- Achat de papier certifié PEFC et Ecolabel.
- Le choix d'un mobilier labellisé NF Environnement lors de chaque renouvellement.
- Achat de gobelets en carton et de bouteilles en bois.

LES PERSPECTIVES 2019		
Animer un projet agricole et alimentaire durable	Le maintien et le développement du tissu d'exploitations agricoles	• Travail sur la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide à la conversion bio à destination des agriculteurs. • Réflexion sur la création d'un atelier de transformation (conserves, soupes, confitures, etc.).
	Le développement des circuits courts	• Réassort des panneaux signalétiques directionnels des fermes du territoire. • Organisation des RDV en Terre agricole (début juin) et du marché annuel des producteurs (octobre). • Poursuite de l'accompagnement de la relocalisation des approvisionnements de la restauration collective et des restaurants commerciaux partenaires.
	Le soutien au développement de l'agriculture et de l'alimentation biologique	• Une dynamique à la hausse du nombre d'agriculteurs en bio sur le territoire et de la SAU totale en bio. • Mise en œuvre des actions du plan BIOCAD.
Réduire les déchets à la source	L'incitation à la réduction des déchets à la source	SYMEVAD • Intensification des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (école, collège). • Intensification de la distribution en composteurs individuels et développement du composteur rotatif. • Lancement d'un défi Zéro Déchets à l'échelle de 8 communes pilotes. • Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
Soutenir le développement de nouvelles filières économiques	Un programme d'actions en faveur du développement de l'ESS.	• Etude et lancement du CFA sur le parc de la Clochette (2019/2020) • Accompagnement à la création de la ressourcerie par le SYMEVAD).
	Le soutien au développement des éco-activités	• Mise en œuvre des actions de l'ERBM et mobilisation des entreprises locales.
LeRaquet Source de ville quartier nature		• Installation d'un Jardin de Cocagne et démarrage d'activités maraîchères (bail rural).
Au sein de la CAD	La dématérialisation	• Dématérialisation totale des procédures marchés publics. • Mise en place d'une plateforme e-attestation pour les prestataires.
	Le développement d'outils numériques	• Constitution d'une bibliothèque de données exploitables (cartographies, délibérations, etc.).
	Les actions écoresponsables de la collectivité	• Mise en place des poubelles pour récupérer les dosettes de café. • Réflexion sur le conditionnement de l'eau.

LES INDICATEURS				
		2016	**2017**	**2018**
Favoriser la mise en œuvre d'un projet agricole et alimentaire durable	Nombre de bénéficiaires ATPEA	**1**	**1**	**0**
	Nombre d'agriculteurs signataires de la Charte de partenariat	**45**	**46**	**47**
	Nombre d'agriculteurs dont la production est certifiée biologique	**9**	**13**	**13**
	Nombre d'hectares agricoles certifiés biologique	-	**188,5**	**254,5**
	Nombre de visiteurs du marché des producteurs	-	**1000**	**7000**
	Nombre de restaurateurs signataires de la charte de partenariat	-	**10**	**12**
	Nombre de participants aux formations « jardinage au naturel »	**120**	**8**	**0**
	Nombre de classes bénéficiaires des animations « alimentation et santé »	**26**	**65**	**38**
Favoriser la réduction des déchets à la source	Nombre de visiteurs au pavillon de la communication du SYMEVAD provenant du Douaisis	**1 904**	**1 497**	**927**
Consommer de manière responsable	Nombre d'heures en insertion dans le cadre des marchés publics	**5 072 h**	**4 894 h**	

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité

La préservation et la valorisation des sites à enjeux dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB)

La CAD a élaboré un schéma de TVB qui identifie 35 pôles de nature, réservoirs de biodiversité d'intérêt local, intercommunal ou régional, reliés par 310 kilomètres de liaisons écologiques.

Parmi ces pôles de nature figure le lac de Cantin qui comprend des parcs de pâturages, une réserve ornithologique et un observatoire. Des visites, sur rendez-vous, sont organisées.

Elle a mis en place plusieurs partenariats pour réaliser des inventaires et des sorties pédagogiques.

L'association « le pleurote sinois » réalise, par exemple, le suivi mycologique et la participation à la gestion du site. Elle a mis en œuvre, en partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels, un plan de gestion sur le site de Cantin.

La CAD gère également le marais d'Aubigny-au-Bac. Une partie est aménagée en base de loisirs et l'autre, du fait de son intérêt écologique, est restée naturelle.

Elle a confié au Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) l'élaboration d'un plan pluriannuel de travaux d'entretien et de gestion des berges de l'étang.

En 2018, elle a mis en place une convention avec la fédération de pêche pour réaliser des campagnes d'inventaires des espèces piscicoles du site et a finalisé le plan de gestion et d'aménagement du Terril de Germignies Sud classé « Site d'intérêt commun ».

Enfin, les services de la CAD apportent un appui en ingénierie aux communes pour la préservation et la valorisation des pôles de nature.

Une convention de partenariat avec le CEN pour la gestion des sites à enjeux a été mise en place.

En 2018, la CAD a participé à la démolition de 2 friches sur la commune de Lauwin-Planque, en vue de leur renaturation.

Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles

Le SCoT est un outil de planification de l'aménagement et du développement durable du Grand Douaisis qui fixe des orientations sur :

- La densité moyenne des opérations d'aménagement déclinée par commune.
- L'artificialisation des sols à travers la mise en place d'un compte foncier communal.
- Les secteurs naturels à protéger.
- L'ouverture de nouvelles zones d'activités

Le SM SCoT GD, en partenariat avec la Ville de Douai, la CAD et le SMTD a lancé une étude pré-opérationnelle sur le pôle Gare Scarpe Vauban (GSV).

Etude dont l'objectif est d'établir un programme d'aménagement ambitieux permettant de redynamiser la gare de Douai, de participer à l'action Douai cœur de Ville, de développer un pôle tertiaire supérieur et de recherche tout en visant une neutralité carbone du projet.

L'incitation à une gestion des espaces publics et privés plus respectueuse de l'environnement

La CAD :

- Met en œuvre la gestion différenciée sur les espaces verts et naturels qu'elle gère. Elle contribue à la diffusion de cette pratique.
  Durant l'hiver 2017/2018 des plantations citoyennes de haies en essence locale ont été plantées sur le chemin de randonnées au fil de la Scarpe.
- Participe chaque année à l'opération « Plantons le décor » menée par Espaces Naturels Régionaux qui permet l'achat, par les particuliers et des entreprises, de semis et plantations d'essence locale à des tarifs avantageux.

- Poursuit, dans le cadre des ORQUE, une réflexion sur la diffusion de la gestion différenciée et la diminution d'utilisation des produits phytosanitaires auprès des particuliers.
- Participe à la « journée verte » organisée par la ville de Douai et accompagne les particuliers dans le changement de pratiques.

L'éducation à l'environnement

La CAD :

- Réalise des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires.
  Elle a mis en place des circuits d'interprétation et des panneaux pédagogiques permettant de faciliter la compréhension par tous des enjeux environnementaux (gestion différenciée, agriculture, faune, flore, etc.).

- Organise des « Rendez-vous Nature » et des « Rendez-vous Jardins », programmes d'éducation à l'environnement pour tous sur les pôles de nature et boucles de randonnées (visites gratuites).
- Organise également des sorties à destination des scolaires sur des pôles de nature ou en accompagnement de leurs projets pédagogiques sont proposés.
  En 2018, les visites n'ont pas pu se réaliser. Elles seront effectuées en 2019.

Gérer de manière alternative les eaux pluviales du territoire

Une politique forte en matière de gestion des eaux pluviales

La CAD met en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales à la parcelle par infiltration qui permet de limiter les surcharges des réseaux d'assainissement et d'éviter les inondations.

En 2018, cette politique s'est traduite par :

- La réalisation de bassins de gestion des premières eaux de pluie à Cantin (500m3), Arleux (550 m3) et de Gœulzin (350 m3).
- La finalisation du diagnostic permanent sur l'unité technique de Sin-le-Noble.
- L'intégration de l'auto surveillance de déversoirs d'orage (Polygone à Douai, Mont Hardon à Estrées, rue Marais à Goeulzin).
- Réétanchement du DN 600 venant du Vivier afin de réduire les eaux parasites.

Une gestion des eaux de ruissellement et des risques d'inondation

La CAD, afin de mieux maîtriser les problèmes liés aux ruissellements et aux inondations, a lancé :

- Une étude sur le filet Morand de lutte contre les inondations à Raimbeaucourt.
- La rédaction d'une stratégie locale et d'un plan de gestion des risques inondation sur Douai et Lens.
- Une étude pour rétablir un cours d'eau rue du Jardinage et de l'Abbaye à Sin-le-Noble.

Améliorer la collecte des eaux usées et optimiser le rendement épuratoire

L'amélioration du raccordement des habitations au réseau public d'assainissement

L'Agence de l'Eau apporte des aides financières aux habitations des 26 communes concernées. Pour se raccorder au réseau public d'assainissement.

La CAD apporte une aide financière des dossiers n'ayant pas été subventionnés par l'Agence de l'Eau et des aides financières pour les foyers à faible revenu.

En 2018, 260 raccordements d'habitations ont été réalisés.

La CAD a entrepris des travaux de création de réseaux qui permettent une desserte à 100 % en réseau public.

L'optimisation des réseaux et des stations d'épuration

La quasi-totalité des déchets issus du traitement des eaux usées sont valorisés :

- Les boues d'épuration sont valorisées en agriculture.
- Les graisses sont hydrolysées avant d'être réinjectées en tête de station pour être traitées.
- Les sables provenant des balayages de voiries et des curages des réseaux sont traités pour être réutilisés sur les chantiers d'assainissement.

En 2018, la CAD a conduit une réflexion sur le transfert de pollution entre le bassin de Bugnicourt et la STEP d'Aubigny au Bac.

La CAD :

- Signe avec les industriels des conventions de déversement qui permettent de suivre et de maîtriser leurs rejets acheminés jusqu'aux stations d'épuration.
  Des contrôles avant la signature de la convention puis au durant leur fonctionnement sont effectués chez ces industriels.
- S'assure, grâce à cette fonction de police des réseaux, de la qualité de fonctionnement des stations d'épuration et in fine celle des boues d'épuration qui sont recyclées et utilisées comme matière première dédiée aux agriculteurs.
- Propose des conventions de contrôle et d'entretien des Assainissements Non Collectifs (ANC). Elle élabore les dossiers d'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau qui finance annuellement plusieurs mises en conformité.

Préserver la ressource en eau et améliorer l'alimentation en eau potable

La Préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Le caractère irremplaçable des champs captants d'Esquerchin et de Férin, associé à leur fragilité, a conduit l'Etat à les classer comme captages « Grenelle » prioritaires.

La CAD, pour les préserver a lancé un diagnostic territorial multi-pressions et s'est engagée dans la mise en œuvre des plans d'actions de 3 ORQUE pour :

- La vallée de l'Escrebieux (depuis 2009),
- La plaine de la Scarpe Aval (depuis 2011),
- Férin (depuis 2016).

Il s'agit de projets multi-partenariaux ayant pour objectif est de garantir l'alimentation en eau potable de la population.

En 2018 des diagnostics agricoles ont été réalisés (61% des surfaces agricoles du bassin d'alimentation du captage de Férin).

La CAD gère le domaine de la Chaumière (67 ha, 50 000 arbres, 77 000 arbustes) situé au cœur d'une zone de champs captants d'eau potable.

Cette réserve naturelle a été créée dans un objectif de préservation de la ressource en eau potable.

En 2018, l'Office National des Forêts (ONF), en collaboration avec la CAD, a validé, jusqu'en 2036, le plan de gestion du domaine de la Chaumière.

L'optimisation des réseaux et de l'alimentation en eau potable

La CAD gère la compétence « eau potable » sur 8 communes (Douai, Flers-en-Escrebieux, Waziers, Sin-le-Noble, Dechy, Courchelettes, Fressain et Aubigny-au-Bac) ; Soit la production, la protection des points de prélèvements, le traitement, le transport, le stockage et la distribution.

Cela représente : 597 km de canalisations dont 425 km de conduites principales, 4 champs captants, 13 forages et 83 000 personnes desservies.

En 2018, le contrat de délégation pour la commune d'Aubigny-au-bac a été renouvelé et les travaux de sécurisation de la distribution par maillage entre les captages de Férin et Esquerchin ont été réalisés.

Par ailleurs, la CAD s'est lancée dans la lutte contre les fuites sur le réseau par la pose de pré-localisation technique et de comptages intermédiaires.

Rationaliser la collecte des déchets et améliorer leur valorisation

La collecte des déchets

La CAD réalise une collecte en porte à porte des ordures ménagères, des déchets en collecte sélective, du verre et des déchets végétaux.

Elle dispose également de plusieurs points d'apport volontaires enterrées.

En 2018, plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer l'efficacité de la collecte :

- Mise en place d'alertes via la géolocalisation des camions de collecte afin d'améliorer la remontée les anomalies aux services (refus de collecte, problèmes de bacs, problème sur les circuits de collecte, etc.).
- Réalisation d'une étude sur la collecte des encombrants et l'amélioration de leur valorisation.

Depuis avril 2018, les 4 déchetteries de la CAD sont gérées par le SYMEVAD.

La CAD collecte également des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) provenant des professions libérales en mettant à leur disposition de ces derniers un local de collecte dédié.

Elle établit avec les professionnels des conventions pour la collecte de leur déchets ménagers (redevance spéciale).

La modernisation des équipements de traitement ou de réemploi des déchets

Le SYMEVAD souhaite moderniser ses équipements et les rendre plus performants les mutualiser davantage sur le territoire.

- Le centre de tri à Evin-Malmaison : Equipement à la pointe des technologies de tri des emballages a également une vocation pédagogique grâce à son pavillon de la communication.
- L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) à Hénin-Beaumont : Qui permet la récupération des déchets en vue du recyclage, méthanisation et production d'un combustible solide de récupération. En 2018, des travaux sur le traitement des effluents du TVME ont été réalisé et ont permis la mise en service d'un module BRM et ultrafiltration
- En avril 2018, l'ancien Centre de Valorisation Organique (CVO) de Sin-le-Noble datant de 1972 a été arrêté. Il a été remplacé par une nouvelle unité moderne située à Vitry en Artois (62). Cette nouvelle unité produit du compost valorisé en agriculture et du bois énergie utilisé en chaufferies (inauguration le 22 septembre 2018).

Sites pollués et friches industrielles

Le devenir des sites pollués et friches industrielles

En 2018 la CAD a lancé une étude prospective sur le devenir des friches industrielles et sites pollués situés son territoire ; Etude financée, à hauteur de 70 %, par l'ADEME

Cette étude permet d'envisager les scenarii de valorisation les plus cohérents et les plus plausibles notamment énergétiques.

Ses objectifs sont de :

- Limiter la consommation d'espaces naturels ou agricoles sans pour autant limiter le développement.
- Identifier des terrains qui peuvent occuper des positions stratégiques.
- Redynamiser l'urbanisme en offrant des surfaces importantes pour élaborer des projets,
- Valoriser le reste du foncier en éliminant des « verrues ».
- Améliorer le cadre de vie des citoyens.
- Adapter l'état des sites à de nouveaux usages éventuels (redéveloppement économique, habitat, etc.).

Les scenarii proposés sont, pour la CAD, des leviers puissants de son renouvellement urbain.

Ils apportent une réponse à la raréfaction des terrains disponibles et à la demande croissante de foncier.

Ils se penchent, selon la taille et la localisation du site, sur les multiples options de valorisation possibles qui répondent aux besoins spécifiques du territoire comme :

- La valorisation économique : Création et/ou développement de nouvelles filières innovantes ou consolidation d'un secteur d'activités historique.
- La valorisation foncière.
- La valorisation touristique et le développement écotouristique.
- La valorisation énergétique par l'évaluation du potentiel de développement des Energies Renouvelables (ENR) et l'implantation, par exemple, de centrales photovoltaïques au sol.
- Des valorisations d'usages alternatifs ou transitoires à la construction.

L'étude est d'une durée de 12 mois et comprend 3 phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic exhaustif de l'état des fonciers et des sols.
- Phase 2 : Identification des grandes catégories d'usage envisageables.
- Phase 3 : Proposition des scénarii de valorisation les plus opportuns sur les 5 sites prioritaires.

En 2018, les 2 premières phases ont été réalisées.

Les Systèmes d'Information sur les Sols (SIS)

En 2018 la CAD a travaillé de concert avec les services de l'Etat (Sous-Préfecture, DREAL HDF et DDTM) pour établir les SIS de ses communes.

En effet la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) oppose que l'Etat élabore des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Il s'agit d'un outil additionnel de gestion du risque qui vise l'accès de tous à l'information environnementale et la reconstruction de la ville sur des sites et sols pollués ou des zones à risque dans de meilleures conditions.

Les SIS concernent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement.

Ils sont établis pour le 1er Janvier 2019 et seront revus annuellement.

L'écoquartier du Raquet a pour vocation de développer une démarche affirmée de développement durable grâce à la prise en compte de différentes cibles dans son aménagement :

- Un aménagement en faveur de la biodiversité : 40ha d'espaces de verdure plantés d'essences régionales au travers de 5 parcs à thèmes.
- Des essences locales ont été plantées sur le parc urbain et des plans de gestions différenciées ont été mis en place en collaboration avec les communes.
- Une limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces par :
  - ✓ La requalification d'une ancienne friche industrielle
  - ✓ La situation de l'éco-quartier en milieu urbain, entre différents quartiers
  - ✓ La densification de l'habitat (densité de 40 logements à l'hectare en moyenne)
- Une optimisation du tri des déchets grâce aux colonnes enterrées
- Une protection de la ressource en eau : zone de protection du captage de Sin-le-Noble, la gestion alternative des eaux pluviales (récupération des eaux de pluie, infiltration des eaux pluviales, toitures végétalisées, etc.)

En 2018, des travaux de mise en sécurité et de dépollution de la friche de M. et Mme Dupont Delecourt par l'ADEME, puis par la CAD ont été réalisés.

Au sein de la CAD

La gestion et l'entretien des espaces verts et naturels

L'entretien des espaces verts et naturels de la CAD est majoritairement réalisé en régie : 20 parcs d'activités, 182 km de chemins de randonnées, l'éco quartier du Raquet et les terrains communautaires.

La gestion différenciée sans phytosanitaire est appliquée sur l'ensemble de ces espaces, le suivi de plans d'entretien et de gestion spécifiques sont suivis les sites à enjeux du territoire.

De plus, le service a investi dans l'achat de matériels sur batterie et utilise des huiles moteurs bio.

La CAD travaille actuellement sur l'optimisation des temps d'entretien sur certains de ses parcs d'activités :

- Paillage des massifs pour réduire les désherbages.
- Choix d'essences végétales adaptées (remplacement progressif des plantations par des essences permettant un entretien optimisé).
- Choix des techniques de tailles pour un développement et un temps d'entretien optimisé des massifs (agents formés aux meilleures conditions de taille).
- Elaboration de plans d'entretien et de gestion des espaces verts.

En 2018, la CAD a aménagé le parc d'activités de l'Ermitage 2 en utilisant cette méthode.

La CAD a également mis en place un entretien par éco pâturage, avec ECOZONE, sur certains sites d'accès difficiles ; Entretien qui présente plusieurs avantages :

- Un impact environnemental très faible par rapport à des opérations motorisées.
- Un coût maîtrisé.
- La réduction des risques et de la pénibilité liée au travail en pente.

Elle a mis en place un entretien par éco pâturage sur LOISIPARC, le lac de Cantin, la butte Debussy et la station d'épuration de Douai.

Elle a installé une vingtaine de nichoirs à chauve-souris sur la base de loisirs de LOISIPARC suite à une surpopulation d'insectes (notamment des moustiques dont les chauve-souris sont très friandes). Elle a également aménagé un hôtel à insectes à proximité d'un de ses bâtiments et un nichoir à sterne sur l'étang d'Aubigny-au-bac.

La gestion et l'entretien des cours d'eau

La CAD, afin de favoriser le développement de la biodiversité, réalise l'entretien de 142 km de cours d'eau et de fossés, par des méthodes douces :

- Elle privilégie les entretiens réguliers et légers, plutôt que des entretiens ponctuels mais lourds.
- Elle utilise également le génie végétal pour le renforcement des berges (tressage, boudins d'hélophytes, etc.)
- Elle favorise l'entretien par des méthodes douces (niches écologiques, ourlets herbeux, saules têtards, etc.

Pour renforcer son action, elle a mis en place une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) lui permettant d'accéder librement aux cours d'eau.

Elle a également élaboré de manière partenariale un « plan d'entretien et de gestion des cours d'eau » pour la période 2018-2022 afin de préciser les types de travaux à effectuer.

La gestion des espaces publics

La CAD, afin de préserver les milieux naturels et améliorer le cadre de vie des habitants et des entreprises, a mis en place une équipe d'ilotage afin de ramasser tous les déchets sur les espaces publics dont elle a la gestion (parcs d'activités, bâtiments communautaires, espaces naturels communautaires, etc.).

Elle rencontre de plus en plus de difficultés pour leur ramassage (déchets lourds et encombrants, déchets amiantés, etc.) et fait appel, depuis 2017, à un prestataire pour les ramasser.

LES PERSPECTIVES 2019		
Préserver la diversité des habitats écologiques et des paysages	La préservation et la valorisation des sites à enjeux dans le cadre de la TVB	• Cantin : Actualisation du plan de gestion du lac (5ans). • Aubigny au bac : Mise en œuvre des opérations du PEG. • Lallaing : Elaboration d'une étude sur les enjeux paysagers du site de Germinies et mise en œuvre des premières opérations du PEG • Lauwin Planque : Renaturation des 2 anciennes friches.
	L'éducation à l'environnement	• Organisation de « Rendez-vous nature » et « Rendez-vous jardins ».
Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles	Le SCot	• Validation finale du SCoT • Finalisation de l'étude pré-opérationnelle GSV
Gérer de manière alternative les eaux pluviales du territoire	Une politique forte en matière de gestion des eaux pluviales	• Optimisation du bassin de Guesnain en bassin d'orage (700 m3). • Réalisation de travaux pour gérer les premières eaux de pluie sur l'unité technique de Sin-le-Noble : Bassin Sticker (2700m3) et bassin de la motte à Guesnain (1500m3). • Réalisation du diagnostic permanent sur l'unité technique de Douai. • Déraccordement des eaux pluviales sur Lécluse. • Poursuite des améliorations des auto-surveillances au niveau des déversoirs d'orage sensibles de l'UT d'Arleux • Augmentation du volume pompé sur le SR Croizat (1200m3/h).
	Une gestion des eaux de ruissellement et des risques d'inondation	• Etude sur le périmètre GEMAPI (cours d'eau et zones humides). • Réflexion sur la création d'un Etablissement Public de Territorial de Bassin qui regrouperait 6 SAGE. • Etude pour l'aménagement d'une première Zone d'Expansion de Crue sur le parc Jacques Vernier à Douai (100 000m^3).
Préserver la ressource en eau et améliorer l'alimentation en eau potable	La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	• Réactualisation DUP des périmètres de protection des champs captants d'Esquerchin et de Férin(2019/2020).
	L'optimisation des réseaux et de l'alimentation en eau potable	• Sécurisation de la distribution par l'amélioration de l'ossature des réseaux (Sin-le-Noble, Waziers, Douai, Dechy, Flers-en-Escrebieux). • Amélioration de la sectorisation (débits entrants et sortants) et rapatriement automatique des données. • Etude pour sécuriser l'ensemble des captages (sécurisation technique des ouvrages et gestion de crise).
Rationaliser la collecte des déchets et améliorer leur valorisation	La collecte des déchets	• Installation de PAV sur le Raquet. • Arrêt des contenants libres sur le SIRA et l'ex-SIVOM (25 000 logements concernés). • Etude sur la mise en place de points de regroupements sur certaines impasses. • Réflexion sur la collecte du verre alimentaire sur Douai. • Renouvellement des marchés de collecte.

	La modernisation des équipements de traitement ou de réemploi des déchets	• Transfert du foncier de l'ancien CVO de Sin-le-Noble. <u>SYMEVAD</u> • Réalisation du mémoire de cessation d'activités du CVO. • Acquisition du foncier et lancement d'une mission AMO du projet de ressourcerie à Flers en Escrebieux. • Etude de mise en œuvre de l'extension des consignes de tri. • Réalisation d'audits techniques et réglementaires et lancement d'une étude d'optimisation du réseau des 12 déchèteries du SYMEVAD. • Acquisition de la parcelle et lancement de la mission d'AMO pour la conception/réalisation de la future déchèterie de Sin-le-Noble.
Sites polluées et friches industrielles	Etude prospective du devenir des sites polluées et friches industrielles sur la CAD	• Validation des scénarii de valorisation définitifs sur 5 sites prioritaires et lancement des études de faisabilité technique des projets de développement retenu.
Au sein de la CAD	La gestion et l'entretien d'espaces verts communautaires	• Réflexion sur le développement des éco pâturage : Arkéos, Raquet et ouvrages d'assainissement et d'hydraulique. • Renforcement du PEG du parc du Luc et transposition de la démarche sur les autres parcs d'activités. • Réalisation d'une étude faune/flore, pilotée par la CAHC, sur le domaine de la chaumière.
	La gestion et entretien des cours d'eau	• Réalisation d'une étude de définition du périmètre RHS et zones humides de la GEMAPI.
	La gestion des espaces publics	• Mise en place de marchés groupés pour le ramassage des dépôts sauvages, des déchets amiantés.

LES INDICATEURS				
		2016	2017	2018
Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité	Nombre total de personnes ayant bénéficié des sorties nature annuelles	203	227	0
	Nombre de classes ayant bénéficié des sorties nature	62	71	0
	Nombre d'arbres et arbustes plantés dans le cadre des plantations citoyennes	288	300	618
	Nombre de particuliers ayant bénéficié de l'opération « Plantons le Décor »	55	75	55
	Nombre de communes, entreprises, associations et établissements scolaires ayant bénéficié de l'opération « Plantons le Décor »	7	5	3
Gérer de manière alternative les eaux pluviales du territoire	Pourcentage du territoire géré par des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	26%	26%	26%
Améliorer le raccordement des habitations au réseau public d'assainissement et optimiser le rendement épuratoire	Rendement effectif global pondéré (année N-1)	92,5%	92%	91%
	Taux de renouvellement des réseaux (année N-1)	0,9%	0,8%	0,45%
	Taux de conformité des rejets en sorties de stations d'épuration (année N-1)	100%	100%	100%
	Taux de valorisation des déchets issus du traitement des eaux usées (année N-1)	92,4%	94%	96%
Améliorer l'alimentation en eau potable et préserver la ressource en eau	Rendement du réseau eau potable (année N-1)	76,3%	77%	82,8%
	Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (année N-1)	0,64%	0,93%	1,04%
	Non-conformité eau potable (année N-1)	2 / 481 (0,42%)	3 / 293 (1,02%)	5 / 298 (1,68%)
Rationaliser la collecte des déchets et améliorer leur valorisation	Evolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées	39 157	38 736	38 046
	Evolution des tonnages de déchets en collecte sélective	9 547	9 585	9 563

	Evolution des tonnages de déchets en verre	**5 022**	**5 186**	**4 966**
	Taux de refus dans la collecte des emballages	**17,7 %**	**18,5%**	**16,8%**
	Nombre de bacs déchets verts mis à disposition des usagers ayant souscrit au service de collecte des déchets verts	**11 650**	**11 987**	**12 336**
	Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées opérationnelles sur le territoire	**137**	**137**	**137**
Gérer les espaces communautaires par des méthodes douces	Nombre d'hectares appartenant à la CAD gérés par pâturage	**15**	**15**	**15**

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVATION DE L'ATMOSPHERE

La politique energie du territoire

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La CAD, ainsi que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) ont transféré leur compétence d'élaboration du PCAET au SM SCoT GD.

En 2018, le SM SCoT GD a réalisé une étude de préfiguration des énergies renouvelables et récupération, qui montre de forts potentiels diversifiés de mobilisation des énergies renouvelables sur le territoire.

L'Agenda 21 de la transition écologique et énergétique

La CAD a mandaté un bureau d'études spécialisé pour une mission d'accompagnement de la réalisation de son Agenda 21 baptisé Agenda 21 de la transition écologique et énergétique de la CAD.

Il s'agit d'un souhait des élus communautaires qui voulaient se donner les moyens de définir, de manière globale et cohérente, une stratégie territoriale qui concilie développement économique, préservation des ressources et équité sociale correspondant aux méthodes de transversalité et de participation.

Les objectifs de cette mission sont de :

- Mobiliser et sensibiliser les élus, les agents de la collectivité et les acteurs locaux aux thématiques du développement durable.
- Réaliser un diagnostic du territoire au regard des thématiques du développement durable.
- Définir la stratégie locale et les objectifs locaux du développement,
- Elaborer un programme d'actions global associé à des outils de suivi et d'évaluation,
- Mettre en œuvre les objectifs en concertation avec les différents acteurs du territoire.
-

La mission, qui a démarré début 2018, comprend 4 phases :

- Phase 1 : La sensibilisation et la mobilisation des acteurs.
- Phase 2 : La réalisation du diagnostic partagé et la concertation avec les acteurs locaux.
- Phase 3 : La définition de la stratégie, des enjeux, des objectifs et des orientations générales.
- Phase 4 : L'élaboration du plan d'actions et définition des indicateurs.

Durant l'année 2018 la première phase ainsi qu'une grande partie de la phase 2 ont été achevées. Il y a eu :

- Un renforcement de la sensibilisation/ mobilisation des élus des communes afin qu'ils s'approprient la démarche et en soient les relais sur le territoire courant juillet sur la base d'entretiens par regroupement de communes.
- Une concertation avec les habitants avec notamment la mise en place d'un stand organisé lors de la braderie de DOUAI au mois d'Octobre.
- L'organisation de 2 ateliers de concertation avec les partenaires :
  - ✓ Atelier Nature, ressources et vulnérabilités du territoire (biodiversité,

trame verte et bleue, énergie, déchets, patrimoine, etc.)

- ✓ Atelier Vivre son territoire durablement (mobilités, initiatives citoyennes, consommations, habitats, patrimoine, etc.).

Charte « CHANTIER VERT Développement Durable »

En 2018, la CAD a démarré une flexion pour mettre en place une charte Chantier Vert Développement Durable qui sera jointe de manière systématique aux cahiers des charges des marchés des travaux d'aménagement conduits sous sa maîtrise.

Ces travaux d'aménagement prennent en compte la démarche de développement durable et de certification environnementale ISO 14001 engagée par la collectivité au travers, notamment, d'une approche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Cette démarche s'appuie sur une sensibilisation et une collaboration de l'ensemble des intervenants sur le projet depuis sa programmation jusqu'à son exploitation.

Les projets sont réalisés conformément aux référentiels HQE aménagement, HQE construction et HQE Route Durable et une labélisation pourrait être exigée pour les projets structurants.

Lors de la réalisation du chantier, les entreprises sont attentives à :

- L'économie des ressources naturelles : Energie, eau, sol, matières premières.
- La limitation des pollutions de l'air, de l'eau et des sols.
- La réduction des nuisances sonores.
- Favoriser une meilleure intégration de l'ouvrage réalisé dans son environnement proche.
- La conservation de la biodiversité et les équilibres écologiques.

Pour poursuivre ces objectifs en phase de chantier, les entreprises joueront un rôle prépondérant pour :

- Limiter les risques et les nuisances causés aux riverains du chantier.
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers.
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier (eaux, déchets).
- Limiter l'atteinte à la biodiversité du site

Les objectifs principaux en matière de « chantier vert » sont axés sur :

- Le positionnement des cantonnements.
- La protection de la biodiversité.
- La protection de la végétation existante.
- L'information des riverains du site.
- La clôture qualitative du chantier.
- La propreté du chantier et des alentours.
- L'organisation des stationnements pour le personnel.
- L'organisation des circulations sur et autour du chantier.
- La facilitation d'accès pour les camions de livraison.
- L'information des fournisseurs sur la démarche.
- La limitation des trajets liés à l'origine des matériaux de chantier.
- Le positionnement des aires de livraison et de stockage des matériaux.
- La réduction du bruit en limite de chantier.
- La réduction du bruit à la source.
- L'utilisation de produits et techniques respectueux de la santé du personnel et de l'environnement.
- La gestion de l'énergie sur le chantier.
- La gestion raisonnée de l'eau potable.
- La collecte et la gestion des eaux pluviales en citerne.
- La récupération et le traitement des eaux souillées (huiles, béton).
- La limitation des déchets de chantier.
- Le tri et la valorisation des déchets.
- Le suivi de la production de déchets.
- La limitation des pollutions visuelles.
- L'impact paysager du chantier.
- Le contrôle et le suivi permanent de la démarche H.Q.E.

Développer les modes de transports moins émetteurs de GES

Le développement des transports alternatifs à la voiture

Le SMTD, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD), a réalisé un Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement sur le territoire.

Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d'actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : Les transports publics, les deux-roues, la marche à pied, etc.

En 2018, le SMTD a :

- Lancé la réalisation de son Schéma Directeur des Modes Doux (SDMD) ; Schéma dont l'objectif est de faire progresser l'usage du vélo et de la marche à pieds dans le Douaisis.
- Etablit son Compte Déplacements qui a permis d'établir un bilan du financement des déplacements à l'échelle territorial sur la période 2012-2016.
- Organisé la Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2018 afin de promouvoir les modes de déplacement plus écologiques et plus économiques. De nombreux évènements ont été mis en place tels que le forum de la mobilité, la journée de gratuité et de découverte du réseau EVEOLE, des interventions dans les collèges, des courses d'orientation, etc.

La mobilité électrique

De par sa compétence « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides », la CAD participe activement au plan de déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques. Elle a ainsi adhéré à la stratégie d'électromobilité et à la charte régionale d'électro mobilité.

Ce plan de déploiement des bornes de recharge sur espace public, comprend, pour le territoire de la CAD, l'implantation de 37 bornes de charge normale à accélérer et de 3 bornes de charge rapide.

L'inauguration officielle des bornes électriques s'est déroulée sur le parc d'activités de l'Ermitage à Lambres-lez-Douai le 05 juin 2018.

L'exercice 2018 a permis d'établir le premier bilan d'exploitation de notre infrastructure de recharge. Il est résumé dans le graphe ci-dessous :

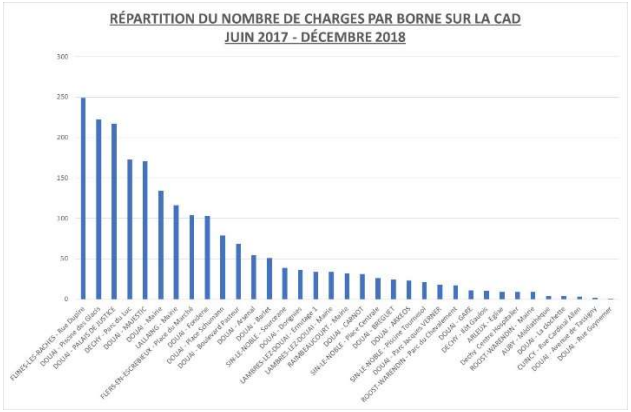

6 bornes situées sur les communes de Flines-Lez-Râches, Douai (piscine des glacis, palais de justice, cinéma le Majestic, Mairie) et Dechy (parc du Luc) font partie des 30 bornes les plus utilisées dans la Région Hauts de France.

La nouvelle centrale d'achats « mobilité électrique » de la Région Hauts de France.

La Région Nord Pas de Calais s'est dotée d'un plan régional de développement de la mobilité électrique voté par la commission permanente le 16 février 2015.

Dans ce cadre elle a cofinancé avec l'Etat (ADEME) 80 % les investissements et continue à coordonner le déploiement d'une Infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et un service de recharge pour les véhicules électriques sur l'espace public.

Elle s'est également constituée en centrale d'achats tel que consacré par l'article 9 du code des marchés publics 2006, alors en vigueur, qui permet à un pouvoir adjudicateur de se constituer en acheteur public pour d'autres personnes publiques ou privées.

La CAD, par délibération communautaire en date du 10 avril 2015, a adhéré à cette centrale.

Sollicitées par de nouvelles collectivités territoriales et des syndicats d'énergie maîtres d'ouvrage du déploiement de réseaux de recharge distincts, la Région Nord Pas de Calais, devenue Région Hauts de France, a par délibération en date du 27 septembre 2018, modifié les statuts de la centrale d'achats pour étendre son périmètre d'intervention à l'ensemble des Hauts-de-France.

Les statuts modifiés permettent le lancement de la procédure de renouvellement des marchés publics pour d'une part la fourniture, la maintenance et l'installation et d'autre part a gestion et l'exploitation des bornes. La confirmation de l'adhésion à la centrale d'achats entraîne acceptation pleine et entière des présents statuts et obligation pour l'adhérent d'acquérir les prestations répondant à ses besoins.

La CAD a ainsi confirmé son adhésion à la centrale d'achats « mobilité électrique » de la Région Hauts de France et sa volonté de bénéficier des nouveaux marchés.

L'Appel à projets pour la conception, réalisation exploitation et maintenance d'une station multi-carburants alternatifs et fossiles ouverte au public sur LAUWIN PARK

Pour poursuivre les projets en faveur de la qualité de l'air et traduire, de manière opérationnelle la réflexion conduite avec GRDF et GRTGaz, les élus communautaires ont lancé en 2018 un appel à projets pour la Conception, Réalisation Exploitation et Maintenance (CREM) d'une station multi-carburants alternatifs et fossiles ouverte au public sur LAUWIN PARK ouverte au public.

L'objet de cet appel à projets es la sélection d'un opérateur ou un groupement d'opérateurs spécialisé(s) dans la distribution de carburants alternatifs et fossiles en vue d'établir une Convention d'Occupation Temporaire (COT) avec droits réels.

Le cahier des charges de la CAD impose une station :

- Constituée de bornes de chargement multilingues manuelles ou autonomes.
- Accessible, 24h/24 et 7j/7.
- Vidéo surveillée.
- Qui permet l'accueil des poids lourds, camions, fourgons, utilitaires, non utilitaires, bus, autocars, Bennes à Ordures Ménagères (BOM), véhicules légers et engins non routiers.
- Qui assure la distribution et la facturation d'un mix de carburants.
- Qui offre des services de chargement des clients, d'exploitation et de maintenance sont protégés et à l'abri des intempéries.
- Qui assure un avitaillement en carburants alternatifs : GNC/ bio GNC attesté par des certificats de garanties d'origines françaises, Electrique, GNL, Hydrogène ainsi qu'en carburants fossiles traditionnels (Fuel/Gasoil, essence, etc.).

La réduction des émissions de GES des transports en commun

En 2018, le SMTD qui souhaite réduire la pollution générée par ses véhicules a acheté 10 véhicules propres (normes EURO VI). Ceci lui permet de disposer d'un parc qui respecte la norme euro VI pour plus de 55 %.

Le SMTD a pour ambition de faire évoluer ce taux jusqu'à 80% en 2020.

Améliorer la performance énergétique des bâtiments

Les programmes et aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat

La CAD met en œuvre différents dispositifs pour améliorer les conditions d'habitat de la population.

Le Programme d'Intérêt Général (PIG Habitat Mieux) incite les propriétaires privés à faire des travaux de réhabilitation conditionnées par la performance énergétique améliorée de 25 % après travaux.

Par ailleurs, le Département du Nord a mis en place à destination des ménages à faible ressources du parc privé un dispositif, Nord Équipement Habitat Solidarité (NEHS), d'accompagnement pour lutter contre la précarité énergétique, de conseiller et de financer des travaux.

La CAD, à ce titre, assure le montage et la gestion des demandes de subventions.

En 2018, la CAD a :

- Mis en place une étude pré opérationnelle OPAH RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain) sur le centre-ville de Douai (dans le cadre de l'action cœur de de ville de Douai).
- Participé au forum mon « éco logement » en partenariat avec le Département du Nord et l'URIOPSS.
- Mis en place un recensement et d'une réflexion à l'échelle des copropriétés du territoire.

Promouvoir les énergies renouvelables

L'hydro électricité

VNF Nord Pas de Calais a missionné en 2017 un bureau spécialisé pour réaliser une pré-étude de faisabilité technique, environnementale, réglementaire et financière pour le développement des énergies renouvelables (hydroélectricité, photovoltaïque et éolien) sur le territoire relevant de sa compétence.

Cette étude a révélé un potentiel intéressant sur les communes de Lambres Lez Douai, Courchelettes, Douai et Goeulzin.

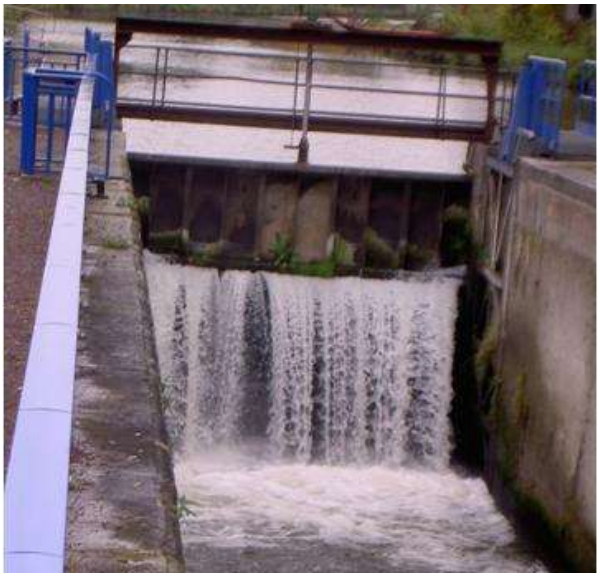

La CAD a ainsi entamé, en 2018, une réflexion sur la construction d'un modèle économique augurant au développement des projets hydroélectricité sur son territoire.

Cette réflexion intègre particulièrement le fait que le développement de l'hydroélectricité reste tributaire de la volonté de VNF d'adhérer à la démarche ainsi que des modalités d'intervention qu'elle envisage.

Le modèle optimal envisagé serait la création une Société de Projets (SPV) dédiée.

Il s'agit d'un modèle souple qui permet à la CAD d'entrer dans le capital de la SPV à une hauteur financière qu'elle fixera et escompter un rendement de près de 8 %. Elle pourra récupérer intégralement sa mise de départ le jour où elle décide de quitter la SPV.

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol à 100 % en autoconsommation

La CAD souhaite réaliser sur son usine de traitement des eaux située rue fort de Scarpe à Douai, une centrale photovoltaïque au sol destinée, totalement, à l'autoconsommation. Elle permettra de :

- Confirmer son engagement dans la transition énergétique.
- Réduire sa facture énergétique.
- S'approvisionner à partir d'énergie d'origine renouvelable à prix compétitif.

En 2018 l'étude de faisabilité technique a été réalisée et a confirmé une puissance potentielle de 230 KWc générant un coût évité annuel de 22,9 K€ HT ; Soit 7 % de la facture actuelle. Le coût estimé de l'opération est de 275 K€ HT.

Le cahier des charges de la mission de maitrise d'œuvre a été rédigé.

Toutefois, avant le lancement de la consultation et l'attribution du marché, la CAD a souhaité obtenir une confirmation du financement du projet à hauteur de 30 % au titre du Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI).

Association Française de Hydrogène et Piles à Combustibles (AFHYPAC)

L'AFHYPAC est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901.

Elle fédère les acteurs de l'hydrogène et des piles à combustible en France et assure, avec le soutien de l'ADEME, l'animation de cette filière industrielle d'avenir avec l'ambition d'accélérer le développement de solutions hydrogène au bénéfice de la transition énergétique et de la société.

Ses principales missions sont de :

- Communiquer sur les enjeux de la filière, sur les bénéfices et les caractéristiques des technologies.
- Contribuer à lever les verrous qui freinent les projets de démonstration et de déploiement en France.
- Influer sur le cadre réglementaire,
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales.

Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration qui représente 6 collèges dont un est dédié aux collectivités territoriales et pôles de compétitivité.

L'AFHYPAC est reconnue comme l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics sur de nombreux sujets (réglementation, financement, communication, déploiement territorial, etc.)

Sachant que la promotion de l'utilisation de l'hydrogène représente, sur notre territoire, de réelles opportunités de développement économique et que notre collectivité :

- A fait partie du consortium porté par la Région Hauts De France et Engie et labélisé « Territoires Hydrogène » en 2016.
- A manifesté son engagement dans la mise en œuvre de projets Hydrogène visant la decarbonation des systèmes de transport et d'énergie.
- A signé en 2017 un protocole d'accord avec l'Entreprise Commune Pile à Combustible Hydrogène 2.
- Ambitionne de devenir l'un des territoires exemplaires et leaders dans l'utilisation de l'hydrogène et la mobilité propre et développer une filière économique et attirer les entreprises intéressées par la mobilité hydrogène.

En 2018, les élus communautaires ont validé l'adhésion de la CAD a l'AFHYPAC.

L'adhésion à cette association, qui entretient des relations privilégiées avec l'ADEME, la Direction Générale de l'Energie et du Climat et la Direction Générale de la Prévention des Risques lui permettrait de faire partie du réseau des acteurs actifs de l'hydrogène en France et appréhender les réponses aux appels à projets nationaux et européens augurant à des financements importants des projets de la part de l'Etat et de l'Europe.

Améliorer de la qualité de l'air

Le bilan annuel de la qualité de l'air

Sachant le contexte national sensible de la qualité de l'air puisque la France a été renvoyée par la Commission Européenne devant la Cour de Justice de l'Union Européenne pour non-respect des normes, l'exercice 2018, pour la CAD, a été marqué, par plusieurs réalisations exemplaires relevant de la thématique de la surveillance de la qualité de l'air et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Le dernier bilan de la qualité de l'air de la CAD apporte des informations essentielles, objectives et scientifiques, sur toute l'année 2017, notamment les épisodes de pollution, les niveaux des polluants enregistrés et leur évolution. Selon l'ADEME, La qualité de l'air demeure en 2017 (1ère année du nouveau programme de surveillance de la qualité de l'air 2017/2021), le deuxième problème environnemental le plus préoccupant après le changement climatique.

La station de mesures

Située place THEURIET à Douai, elle mesure en continu le dioxyde d'azote NO2, monoxyde d'azote NO, ozone O3, particules PM2,5 et les particules PM10.

La pollution modélisée

Depuis 2017 le modèle prévision de la qualité de l'air développé par la CAD permet d'évaluer la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de la CAD, et 24 cartes de prévision sont ainsi générées chaque jour.

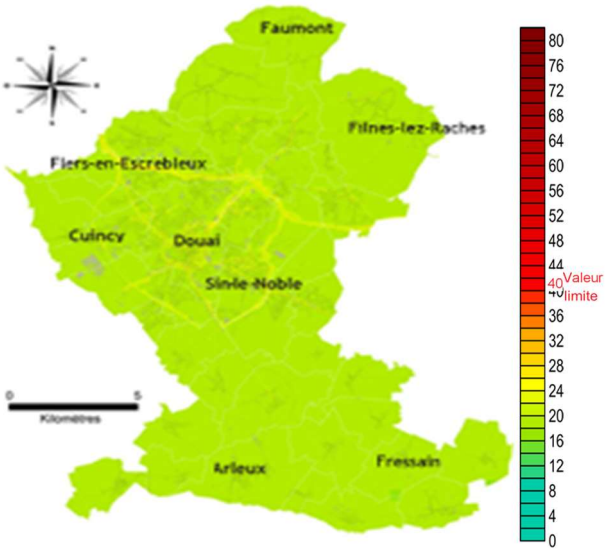

Concentrations en particules PM10 Moyennes annuelles

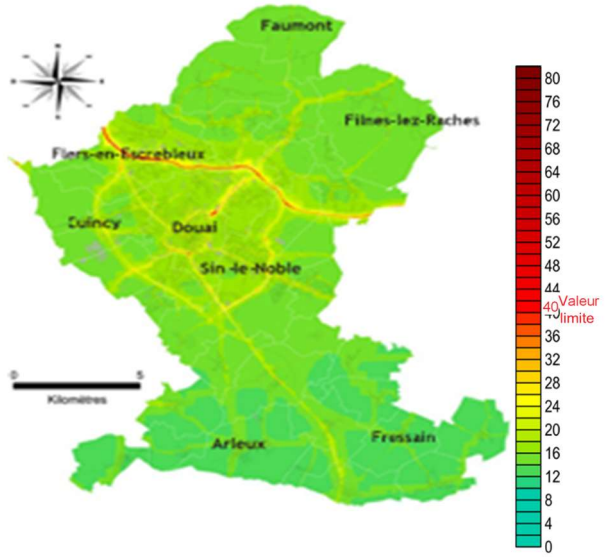

Concentrations en dioxyde d'azote (NO_2) Moyennes annuelles

Pour les particules PM10, les concentrations moyennes annuelles sont comprises entre 18 et 37 µg/m^3. Le centre urbain de Douai présente des niveaux de concentrations légèrement plus élevés (20 µg/m^3) que ceux observés sur les zones rurales

de la CAD. Les maximas sont modélisés le long des routes, en particulier sur l'autoroute A21 et la départementale D500. Ils respectent la valeur limite en moyenne annuelle mais dépassent l'objectif de qualité.

Le rôle du secteur des transports est encore plus mis en évidence sur la carte des concentrations de dioxyde d'azote (NO_2). En effet, des dépassements de la valeur limite en moyenne annuelle, fixée à 40 µg/m^3, sont modélisés le long de l'autoroute ainsi que sur la zone commerciale.

« Les Epis » au sud de la commune de Sin-le-Noble. La carte de concentrations en NO_2 met en lumière la différence des sources d'émissions entre les parties nord et sud du territoire de la CAD, en particulier dues à la disposition du réseau routier.

Vue par l'indice de l'air

L'agglomération de Douai-Lens a enregistré des indices de qualité de l'air bons à très bons à hauteur de 75% de l'année 2017, ce qui la place légèrement en-dessous de la moyenne des autres agglomérations de la région Hauts-de- France. Elle comptabilise 7 jours ayant affiché des indices mauvais à très mauvais : les particules en suspension ont été responsables de ces indices élevés en 2017 hormis une journée attribuée à l'ozone.

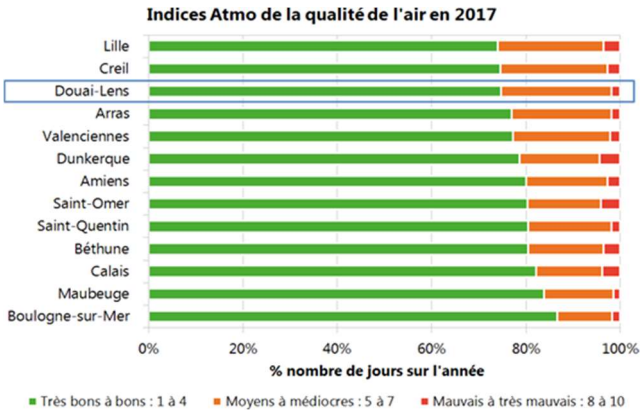

À noter : L'indice Atmo d'une agglomération (au sens Insee) est calculé à partir des mesures des stations urbaines et périurbaines (pollution de fond) des 4 polluants suivants : ozone, dioxyde de soufre, particules PM10 et dioxyde d'azote. Le sous-indice le plus élevé, attribué à chacun de ces polluants, détermine la valeur globale de l'indice de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 à 10. L'indisponibilité de quelques mesures peut entraîner un manque d'indices sur certaines agglomérations et des pourcentages peu comparables.

Vue par la réglementation

Polluants	Respect des valeurs réglementaires annuelles		Episodes de pollution
	sur le territoire	sur la région	
Dioxyde d'azote	●	●	non
Particules PM10	●	●	oui
Particules PM2.5	● OQ	● OQ	nc
Ozone	● OLT	● OLT	oui

nc : pollunt non concerné par la procédure d'information et d'alerte du public
OQ : objectifs de qualité — OLT : objectifs à long terme
● valeurs réglementaires respectées — ● valeurs réglementaires non respectées

En 2017, les valeurs réglementaires sont respectées par la station de mesures de la CAD pour le dioxyde d'azote et les particules PM10, mais pas pour les particules PM2,5 (objectif de qualité) ni pour l'ozone (objectifs à long terme pour la protection de la santé de la végétation). Les résultats sont similaires à ceux obtenus à l'échelle de la région Hauts-de-France.

Si la valeur limite journalière en particules PM10 a bien été respectée, des épisodes de pollution ont néanmoins été ponctuellement observés pour les particules PM10, ainsi que pour l'ozone.

Evolution des concentrations de polluants en (µg/m3) de 2008 à 2017

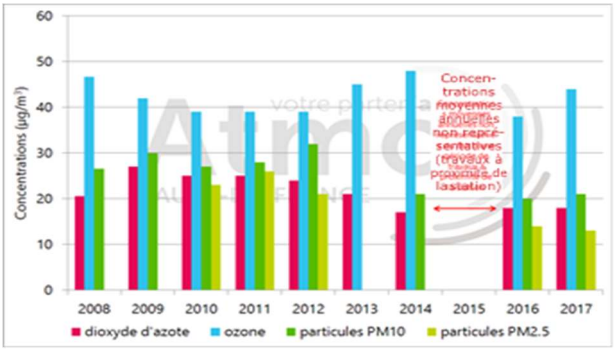

Polluants réglementés en moyennes annuelles, mesurés en conditions urbaines

Depuis 2014, les concentrations mesurées pour la station de fond de la CAD sont stabilisées pour le dioxyde d'azote, les particules PM10 et PM2.5. Les teneurs en ozone sont en hausse en 2017 par rapport à 2016.

Au fil des années, exception faite de l'année 2015 où les mesures n'ont pas été représentatives, les concentrations en polluants varient d'une année à l'autre sans que l'on puisse dégager une véritable tendance, que ce soit à la hausse ou à la baisse.

Les conditions météorologiques et l'évolution des émissions sur le secteur sont les principaux facteurs influençant les concentrations observées.

Le modèle de prévision de la qualité de l'air

Il s'agit d'un outil qui permet de :

- Améliorer le degré d'appréhension de la problématique « qualité de l'air ».
- Apporter des réponses plus complètes sur la surveillance quotidienne de la qualité de l'air notamment dans le cadre des dispositifs d'alerte.
- Diffuser à l'attention du grand public, sur l'ensemble des communes, des prévisions de la qualité de l'air à haute résolution (jusqu'à l'échelle d'une rue) sur les jours J-1, J et J+1.
- Contribuer à alimenter un inventaire détaillé des émissions de polluants atmosphériques comprenant une estimation des gaz à effet de serre.
- Construire un outil de diagnostic et d'aide à la décision (cartes stratégiques).

Le modèle est aujourd'hui opérationnel. En 2018 un flux web a été déployé vers notre plateforme SIG. Il permet à chacun d'introduire son adresse pour visualiser la carte de prévision de la qualité de l'air sur son quartier.

Le projet Identification des Sources d'AéRosols dans le Douaisis (ISARD)

Il s'agit d'un projet porté par l'IMT Lille-Douai sélectionné fin 2015 par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet national AACT-Air.

Le projet vise à :

- Apporter des éléments de connaissance et des outils permettant la mise en œuvre, sur des zones prioritaires identifiées, des actions d'amélioration de la qualité de l'air.
- Permettre d'identifier les sources des particules PM2,5 rejetées dans l'air et de tester, grâce à des micro-capteurs installés sur des vélos, une méthode pour estimer les contributions du trafic et du chauffage dans les concentrations des PM2,5.
- Proposer d'observer, de modéliser les concentrations en PM2,5 puis de croiser les données cartographiées de la qualité de l'air avec celles relatives à l'énergie, à l'habitat, aux transports et la défaveur sociale.

Il comporte 5 tâches :

- La modélisation des concentrations en PM2,5 à partir des émissions recensées.
- L'observation de la variabilité temporelle de la composition des PM2,5 puis localisation des sources principales (mesures horaires /1 an, modélisation statistique).
- L'observation de la variabilité spatiale des sources urbaines principales (chauffage et trafic ; mesures mobiles indicatives, analyse statistique).
- La proposition d'actions de réduction de la pollution particulaire (croisement et analyse des données sous SIG).
- La communication sur les travaux et sensibilisation de la population.

En 2018, le rapport définitif du Projet ISARD a été validé et mis en ligne sur le site de l'ADEME.

Une restitution des résultats de l'étude a été faite auprès d'un comité de pilotage restreint.

Le projet Qualité de l'Air dans les Logements Individuels et analyse Psychosociologique du comportement des Occupants (QALIPSO)

Le projet QALIPSO est porté par l'IMT Lille-Douai et ATMO Hauts de France, sélectionné par l'ADEME dans le cadre d'une candidature à un appel à projets national.

Ses objectifs sont de :

- Disposer de nouvelles connaissances scientifiques sur l'apport des données individuelles de la qualité de l'air extérieur et/ou intérieur pour la mise en place d'actions en faveur de la santé et de l'amélioration de la qualité de l'air.
- Définir l'accompagnement nécessaire à une famille pour la mise à disposition d'une station de suivi de la qualité de l'air intérieur en vue d'identifier et réduire les sources de pollution de son logement ; soit étudier dans un 1er temps la question des déterminants des impacts sur le changement de comportement puis concevoir par dans un 2nd temps les leviers d'actions pour mobiliser des populations moins volontaires.

Il est d'une durée de 2 ans et fait appel à plusieurs disciplines : la physico- chimie de l'air intérieur, la métrologie et les sciences humaines ainsi que la psycho-sociologie. Il se base sur :

- Un échantillon de 40 familles en âge d'interagir avec l'objet numérique, représentantes d'une large diversité de catégories socioprofessionnelles.
- La mise à disposition dans les foyers d'une station de suivi de la qualité de l'air intérieur pendant 4 mois.
- Un accompagnement différencié des familles allant de la simple réception technique de la station à un accompagnement personnalisé au sein du foyer.

Douaisis Agglo participe au projet et les échantillons de familles seront sélectionnées sur son territoire.

L'appel à projets national de l'ADEME – Fonds Air

En 2018, la CAD a été lauréate, avec 4 collectivités en France, de l'appel à projets national de l'ADEME pour réaliser une étude de préfiguration pour la mise en place d'un fonds Air-Bois / Air-Charbon. Cet appel à projet qui permet un financement de l'étude à hauteur de 70 % a pour objectifs :

- D'améliorer et d'affiner la connaissance de l'équipement des logements du territoire en appareils de chauffage au bois : taux d'équipement, âge du parc d'appareils de chauffage au bois, pratiques des usagers.
- D'améliorer la connaissance des usagers du bois de chauffage et leur disposition à remplacer leur équipement (profils types des usagers du chauffage au bois, intention de renouvellement de leur équipement, freins et leviers au renouvellement, sensibilité à différents niveaux de subvention, etc.).
- D'évaluer l'opportunité de mettre en place une aide au renouvellement des appareils de chauffage au bois classique par des modèles performants de type flamme verte 7 étoiles et répondre ainsi aux prérequis au montage d'un fonds Air-Bois Air-Charbon et d'une campagne de sensibilisation soutenus par l'ADEME.

Flamme VERTE | Le label du chauffage au bois

L'étude de préfiguration permet :

- Une description du parc et des comportements, attitudes et attentes des utilisateurs d'équipements individuels de bois de chauffage.
- L'identification des freins et des leviers de changement de pratiques / équipements.
- La présentation de propositions / arguments susceptibles de favoriser le changement.

Elle débouche sur des propositions de recommandations relatives à la démarche de sensibilisation / incitation à la participation à un fonds Air-Bois Air-Charbon :

- Un dimensionnement et un ciblage de la population à convaincre.
- Élaboration d'argumentaires et de dispositifs d'incitation ciblés.

Elle met en perspective les grands types d'informations tels que :

- La population concernée par l'utilisation d'équipements de chauffage au bois individuels, les pratiques d'approvisionnement et de combustion associées :
- Les freins et les leviers au changement d'équipements ou de comportements
- Les critères descriptifs de signalétique des utilisateurs et de leurs équipements : zone, type d'habitat, sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, nombre de personnes dans le foyer, type de logement, statut de propriété, surface du logement, mode de chauffage principal, etc.

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Accompagnement à la réalisation d'Evaluations Quantitatives d'Impacts Sanitaire de la Pollution Atmosphérique - Expérimentation du logiciel AIRQ+ »

En 2018, la CAD a été lauréate, avec 11 collectivités en France, de l'AMI national lancé par l'ADEME/France santé Publique pour réaliser une Evaluation Qualitative des Impacts Sanitaires de la pollution Atmosphérique (EQIS PA) en expérimentant le logiciel AIR Q+.

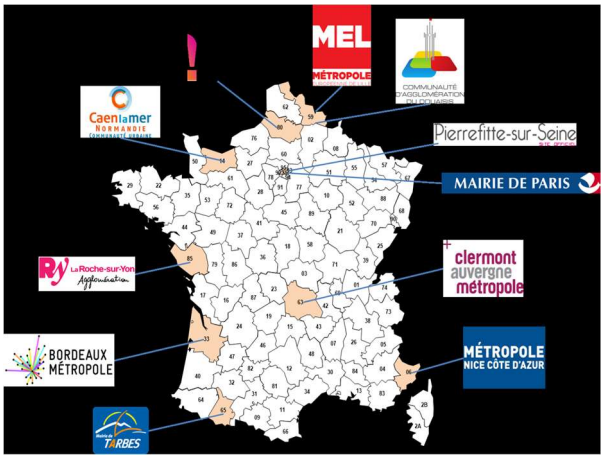

AirQ+ est un logiciel de l'Organisation Mondiale de la Santé dont la version française a été développée par France santé Publique.

Il traite principalement les questions suivantes :

- Quelle part d'un effet/impact spécifique sur la santé peut être attribuable à la pollution atmosphérique ?
- Quel impact sur la santé si le niveau de la pollution atmosphérique avait été différent, généralement inférieur à celui observé ?
- Quelle ampleur du changement, des effets sur la santé dans le futur si la pollution atmosphérique était modifiée par rapport au scénario actuel ?

L'EQIS PA a pour objectifs de :

- Quantifier les impacts/bénéfices sanitaires si les niveaux de pollution étaient réduits.
- Evaluer monétairement les impacts de l'exposition à la pollution atmosphérique.

Ce travail met en exergue les effets/résultats sur la santé attribuable à la pollution atmosphérique en estimant :

- L'ampleur du changement des effets sur la santé si la pollution atmosphérique était modifiée
- Les effets des changements à court terme des concentrations des polluants dans l'air.
- Les effets des expositions à long terme.

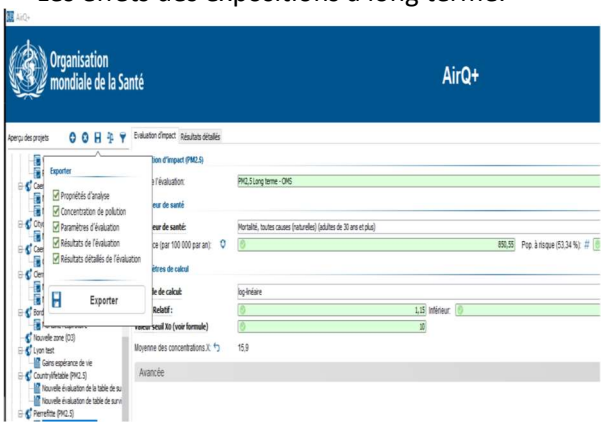

Il permet à la CAD de :

- Disposer d'un état initial dit « Etat 0 » de la situation de la pollution et de son impact.
- Procéder à des bilans réguliers en vue de mesurer l'impact des actions conduites depuis la réalisation de l'état initial, de les chiffrer en une unité de comptage de la pollution atmosphérique (€, nombre de décès évités, etc.) puis d'orienter les actions futures en termes de qualité de l'air.
- Prioriser les actions à mettre en place pour maîtriser/réduire la pollution atmosphérique.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens et acteurs publics et privés à la problématique de la qualité de l'air en vue d'une modification de comportement.
- Faire le lien entre les actions déjà menées et celles à venir dans le cadre des travaux en cours de mise à jour du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de la CAD.

Le dossier de candidature a été préparé de manière concertée avec la DREAL Hauts de France, ATMO Hauts de France, L'IMT Lille-Douai et la Cellule Interrégionale de Recherche Epidémiologique (CIRE).

L'expérimentation entamée en 2018 se poursuivra en 2019.

L'étude prospective globale de circulation et de trafic à l'échelle de toute la CAD à l'horizon 2035

En 2018, la CAD a mandaté un groupement de bureau d'études spécialisés et en étroite collaboration avec le département du Nord (CD 59), pour réaliser une étude prospective de circulation et de trafic sur son territoire à l'horizon 2035.

Cette mission s'interroge sur les conditions de circulation et de trafic sur son territoire. Ceci en vue d'anticiper les difficultés futures et prendre les mesures indispensables à leurs résolutions.

Elle s'articule autour de l'analyse du fonctionnement actuel du territoire, l'évaluation des projets d'aménagements de voirie, la simulation des trafics de différents scénarii à différents horizons et la proposition de mesures d'aménagement.

Son périmètre couvre toutes les entrées la CAD et de ses communes : A 1, A 21, RD 500, RD 621, RD 643, RD 645, RD 650, RD 917, RD 938, RD 956, RD 25.

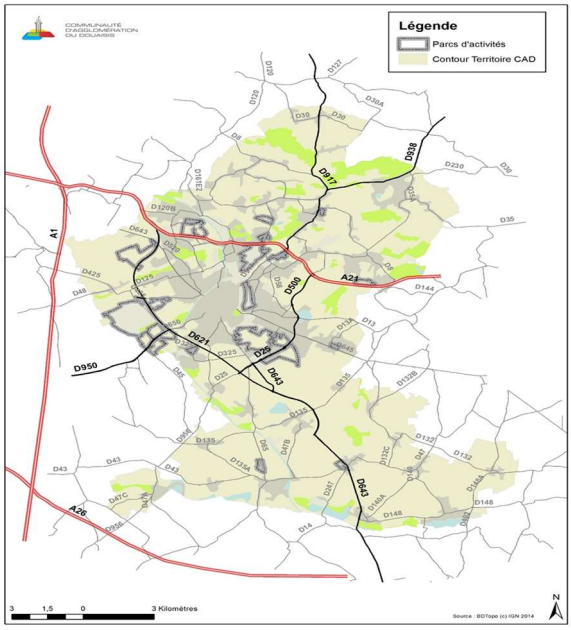

Les objectifs de la mission sont de :

- Réaliser le diagnostic urbain et de fonctionnement actuel de la circulation notamment en heures de pointes.
- Recenser les projets depuis 5 ans et ceux pour les années à venir.
- Exploiter, explorer et analyser les données de trafic disponibles.

- Définir, justifier chiffrer et réaliser les comptages directionnels et les enquêtes de circulation Origine / Déplacements supplémentaires indispensables à l'exécution de la mission.
- Etablir le bilan de la situation existante, en termes de circulation, de trafics et de déplacements.
- Qualifier les difficultés et dysfonctionnements de circulation routière existants et identifier les points noirs et les pôles d'intérêt (analyser les trafics de report ou de fuite en fonction de la saturation de la voie principale).
- Prévoir les trafics futurs et de la circulation à différents horizons (2020,2025, 2030, 2035).
- Proposer des solutions d'amélioration des déplacements de tous types (modes doux, véhicules légers, transports collectifs, transports exceptionnels, etc.) et d'optimisation des voies identifiées comme structurantes (doublement, entrées et sorties giratoires, échangeurs, etc.).
- Chiffrer et comparer les actions.

Son contenu comprend :

- La proposition de dispositions susceptibles d'améliorer les déplacements.
- La précision des conditions et des délais de réalisation des aménagements en prenant en compte des dispositions du :
  - ✓ PDU 2015-2025 du SMTD.
  - ✓ Révision en cours des PLU des communes.
  - ✓ Révision en cours du Schéma de Cohérence du Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis.
  - ✓ Des projets économiques et habitat du territoire. Plus particulièrement, le projet de l'Eco Quartier du Raquet vis-à-vis des « conséquences, prospectives » par rapport aux impacts de circulation que celui-ci générerait.
  - ✓ Schéma Régional des Transports Nord Pas de Calais.
  - ✓ Trajectoire voirie 2016-2020 du CD 59.
  - ✓ Documents et études de planification réalisés par le Syndicat Mixte du SCOT du Grand Douaisis notamment Enquête Ménages Déplacements 2012 réalisée avec le SMTD.
  - ✓ PAVE des communes.
- La présentation de chaque action selon une matrice FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) accompagnée d'une fiche spécifique qui présente : le descriptif de l'action, ses objectifs, le maître d'ouvrage pilote, les coûts d'investissement, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.
- La hiérarchisation des actions suivant le couple de critères : ratio d'amélioration de la circulation/Investissement requis. Les actions Elles couvrent notamment : l'identification des secteurs à flécher, des secteurs à équiper et à aménager, localisation cartographique et la désignation de la nature/type des aménagements à réaliser avec des représentations, au minimum, à l'échelle cadastrale.

Les interventions peuvent être ponctuelles, linéaires ou bien nécessitant une réflexion plus globale sur un secteur donné. Les aménagements et équipements identifiés font l'objet d'une estimation par ratio et sont commentés selon leurs enjeux et contraintes de réalisation afin de permettre une hiérarchisation et une planification avec les maîtres d'ouvrages.

Le comité territorial Hainaut Douaisis Nord Aisne

En 2018 la CAD a accueilli en ses locaux la réunion du Comité Territorial Hainaut Douaisis Nord Aisne d'ATMO Hauts De France. Ce comité regroupe l'ensemble des adhérents d'ATMO Hauts De France et élargi a des non adhérents. Il et est organisé en lien avec la commission milieux du Secrétariat Permanent de la Prévention des Pollutions industrielles (S3PI HCD) présidé par la CAD.

La réunion du comité a été consacrée à la présentation des bilans territoriaux 2017 de la qualité de l'air.

Lutter contre la pollution sonore

La prévention du bruit dans l'environnement

La CAD qui exerce la compétence "lutte contre les nuisances sonores » a réalisé, conformément à la directive européenne 2002/49/CE, ses Cartes Stratégiques du Bruit (CSB) et son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

L'objectif de ces documents réglementaires est de disposer d'une approche de prévention et de réduction des effets nocifs de l'exposition au bruit dans l'environnement.

L'enjeu étant de disposer d'un outil commun d'aménagement du territoire pour traiter la problématique du bruit de manière globale.

Le périmètre porte sur les 17 communes de la CAD (125 000 habitants) situées sur l'axe Valenciennes-Douai –Lens : Anhiers, Auby, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Guesnain, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Râches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin, Sin-le-Noble, Waziers.

Les CSB mettent en évidence les nuisances sonores générées par les transports routiers, les transports ferroviaires et les ICPE A. Elles :

- Précisent les niveaux d'exposition au bruit, le dépassement des valeurs limites et une estimation de l'exposition des établissements d'enseignement, de santé et des personnes vivant dans les bâtiments d'habitation.
- Sont issues de modélisations et déclinées selon 2 indicateurs : LDEN (Niveau d'exposition du bruit durant 24 heures) et LN (Niveau d'exposition au bruit nocturne (22h-6h)).
- Constituent un état des lieux et un rendu théorique de la situation globale du bruit. Le calcul est basé sur des seuils théoriques d'exposition au bruit supérieurs au niveau mesuré réellement.
- Ont une visée informative, ne sont pas juridiquement opposables, n'entrainent aucune servitude d'urbanisme et ne peuvent servir à donner une valeur de bruit en un point précis.

Le PPBE est un document qui définit des mesures de réduction du bruit à la source, de réduction du bruit entre la source et le récepteur, de protection en réception, d'information, de sensibilisation et d'éducation.

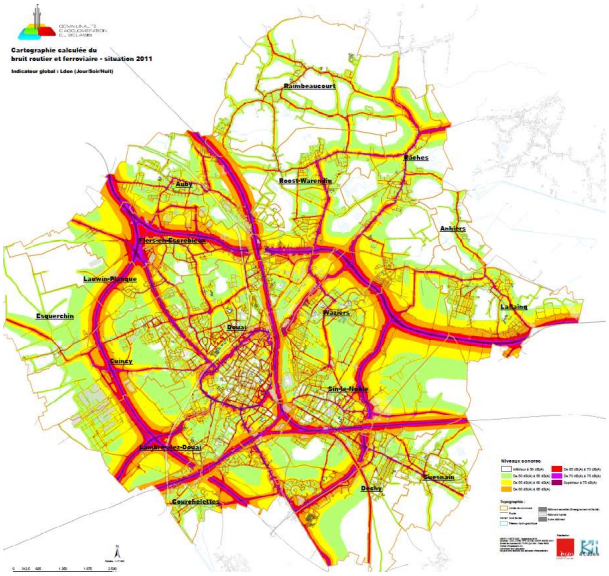

En 2018 les CSB e le PPBE ont été mis à la disposition du public durant 2 mois au siège de la CAD.

Des usagers ont fait part de leurs souhaits de procéder à des mesurages complémentaires réels sur la commune de Cuincy.

Pour ce faire la CAD a missionné un bureau d'études spécialisé pour réaliser cette mission complémentaire. Celle-ci a révélé des niveaux sonores enregistrés, bien qu'élevés, en dessous des niveaux de la circulaire européenne repris dans nos CSB e PPBE; Soit 68 dB(A) pour Lden et 62 dB(A) pour Ln.

Les CSB e le PPBE ont été validés par les élus communautaires et adressés au Préfet de la Région Hauts de France en vue d'une transmission à la Commission Européenne.

La rénovation du Réseau de Chaleur Urbain existant sur le quartier des Epis et son extension aux équipements du Raquet et au nouvel hôpital de Douai-Dechy, permettra une baisse de la facture énergétique des ménages (environ 15%) et une valorisation des bois de rebus dans la chaufferie bois.

L'éco-quartier sera desservi par les transports en commun et accessible en mode doux.

La future ligne reliera la gare de Douai à l'hôpital en traversant le quartier des Epis et le Raquet.

90% de la population sera située à moins de 400m d'une station, elle-même desservie par un réseau de piste cyclable et de cheminement piéton.

Au sein de la CAD

La performance énergétique des constructions communautaires

Les constructions neuves commanditées par la CAD sont réalisées en tenant compte des principes de Haute Qualité Environnementale. La prise en compte des performances énergétiques a été intégrée dans ces constructions par la mise en place, par exemple de la géothermie, le triple vitrage, la toiture végétalisée, les matériaux naturels, le bioclimatisme, etc.

La réduction des consommations des bâtiments communautaires

Afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments communautaires, la CAD privilégie l'optimisation de ses installations existantes et le remplacement des installations vétustes pour des équipements plus performants en termes d'énergie. En 2018, elle réalisée notamment le relamping du rez-de-chaussée de l'hôtel communautaire, ou encore bridé les radiateurs de l'hôtel d'entreprise de Dorignies.

De plus, elle a mis en place un contrat d'exploitation des systèmes de chauffage au gaz et bois, de ventilation et de climatisation, incluant des intéressements financiers sur les réductions de consommation d'énergie. Par cette gestion, la CAD souhaite développer les actions d'entretien préventifs plutôt de curatifs.

Dans le cadre de son contrat de délégation de service public d'assainissement, la CAD a demandé à son délégataire (SUEZ) de mettre en place sur ses sites une certification ISO 50 001 (management de l'énergie). Le délégataire SUEZ a également mis en place une certification ISO 14 001 de toutes les stations d'épuration et réseaux d'assainissement du territoire.

La réduction des consommations liées aux éclairages publics

En matière d'éclairage public, la CAD mène une politique générale visant à réduire les consommations d'énergie : renouvellement des lampes dans le cadre des marchés d'entretien, mise en place de dispositifs de réduction de puissance sur plusieurs parcs d'activités, remplacement des lampes par des LED, extinction de certaines lampes sur certains créneaux, etc.

En 2018, sur toutes les nouvelles voiries communautaires des éclairages LED ont été installé (Parcs d'activités du Luc et de l'Ermitage 2).

La réduction des consommations dans le cadre du traitement des déchets

L'unité de Tri Valorisation Matière et Energie (TVME) produit des Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie comme combustible (combustible considéré à 65% comme renouvelable) et du biométhane réinjecté dans le réseau GDRF (considéré à 100% d'origine renouvelable) et revendu à ENGIE.

Au total cela représente pour 2018 environ 25 millions de kWh.

Des essais de pyro gazéification ont été menés sur le CSR produit par le TVME pour en connaitre le potentiel de production de gaz.

Sur son centre de tri, le SYMEVAD possède une importante installation photovoltaïque de 3 000 m² qui a produit en 2018 près de 376 MGWh.

L'optimisation des déplacements du personnel

Des véhicules sont mis à disposition des agents pour leurs déplacements dans le cadre professionnel.

La CAD a mis en place depuis quelques années un plan de renouvellement de sa flotte de véhicules légers tous les 5 ans. Aujourd'hui elle ne possède plus de véhicules légers et d'utilitaires légers assujettis au « malus écologique » du gouvernement.

Depuis 2017, tous les nouveaux véhicules légers et utilitaires ont une motorisation essence pour limiter l'émission de particules et sont équipés de la vignette crit'air.

De plus, la CAD mène une réflexion afin d'étendre progressivement son parc de véhicules électriques. En 2018, la CAD a commandé 4 nouveaux véhicules électriques en remplacement de véhicules diesels, ce qui amène à 7 véhicules électriques dans sa flotte.

Des vélos en libre-service sont également à disposition, mais sont peu utilisés.

L'office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération du Douaisis a acheté en 2018, 15 vélos à assistance électrique pour ses 2 circuits à vélo (city bike et Au fil de la Scarpe). En 2018, ce sont 76 personnes qui ont participé à ses visites. Il acheté également 3 nouveaux moteurs électriques pour l'activité des bateaux-promenade du Vieux Douai. Il dispose également d'un véhicule électrique pour les déplacements de son personnel.

Et enfin, la CAD prend en charge 50% du coût de déplacement domicile-travail de ses agents qui utilisent les transports en commun ou le vélo.

La réalisation de bilans carbone ou bilan GES

La CAD réalise tous les 3 ans, conformément aux textes réglementaires, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses compétences et de son patrimoine (communément appelés Scope 1 et Scope 2). Un plan d'actions dédié a été établi pour mettre en exergue les différentes actions nécessaires pour limiter les émissions des GES, conformément au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et au SRADDET réalisé par le Conseil Régional Hauts de France et la DREAL.

De plus, des bilans carbones ont été réalisés sur certaines stations d'épuration de la CAD. Ces différents bilans ont permis d'établir un plan d'actions pour réduire les émissions de CO_2 et de GES.

LES PERSPECTIVES 2019		
Politique énergie au sein du territoire	Le PCAET	• Finalisation de l'Agenda 21 de la transition écologique et énergétique de la CAD. • Validation du PCAET.
		• Organisation et accueil du séminaire annuel régional du CERDD Territoires en Transition.
		• Validation et mis en œuvre de la Charte « CHANTIER VERT Développement Durable » • Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). • Réflexions sur les modalités de mise en œuvre opérationnelle de réservation de marchés aux structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE).
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Les programmes et aides publiques en faveur de la rénovation de l'habitat	• Réactualisation d'une étude du parc privé vacant pour favoriser le renouvellement urbain. • Renforcement de la sensibilisation des copropriétés fragiles afin d'aboutir à la réhabilitation thermique des bâtiments.
Promouvoir les énergies renouvelables	Appel à projets CAD - Station LAUWINPARK	• Choix de l'opérateur pour la réalisation de la station multi carburants sur LAUWIN PARK et enclenchement des études de faisabilité et des démarches administratives.
	L'hydro électricité	• Poursuite de de la réflexion sur la construction du modèle économique viable pour le développement des projets hydroélectricité en partenariat avec VNF et la SEM Energies Hauts de France.
	Le photovoltaïque	• Lancement de la MOE pour réaliser la centrale PV, à 100 %, en autoconsommation sur le STEP Fort de Scarpe. • Mise en place d'un partenariat avec la SEM Nord Energies et Enercoop pour la réalisation de centrales PV au sol sur le terril de Cantin et la friche Sébastopol à Erchin. • Acquisition de la friche Grande Paroisse à Waziers en vue de la réalisation d'une centrale PV. • Etude de faisabilité d'une centrale PV sur la friche Grande Paroisse à Frais Marais. • Etude de faisabilité d'une centrale PV au sol sur les terrains et aux alentours du CVO de centre de Sin le Noble.
	L'hydrogène	• Lancement d'une étude de faisabilité de la mise en œuvre opérationnelle d'un éco système intégré local sur la commune de Waziers en vue d'une candidature à l'appel à projetsH2 Mobilité 2018 de l'ADEME.
Développer les modes de transports moins émetteurs de GES	Le développement des transports alternatifs à la voiture	• Mise en œuvre des actions programmées dans le cadre PDU du SMTD
	La réduction des émissions de GES des transports en commun	• Achat de 10 véhicules Euro 6. • Lancement des réflexions sur le recours à un matériel roulant fonctionnant avec des nouvelles énergies (hydrogène, électrique, gaz, etc.).

	L'électromobilité	• Projet d'implantation d'une borne de recharge accélérée 22 KVA sur la ville de Cuincy dans le cadre du projet d'aménagement de la place DORDAIN. • Mise en place une aide financière destinée aux usagers souhaitant l'acquisition d'un VAE. • Implantation d'une borne de recharge accélérée 22 KVA sur la ville de Cuincy dans le cadre du projet d'aménagement de la place DORDAIN. • Implantation de 2 bornes de recharge accélérée 22 KVA sur la place de la Gare de Sin Le Noble. • Renouvellement des marchés d'acquisition, installation et d'exploitation des bornes. • Validation de la nouvelle grille tarifaire • Validation des modalités d'itinérances avec les infrastructures internes et externes de la Région HDF. • Mise en place, du SMTD, de locations de VAE avec tarification spécifique destinées aux abonnés EVEOLE.
	Les études de trafic et de circulation	• Réalisation de l'étude prospective globale de circulation et de trafics sur la CAD à l'horizon 2035.
Améliorer la qualité de l'air	Le projet Identification des Sources d'AéRosols dans le Douaisis (ISARD)	• Restitution, à l'ensemble des élus communautaires, des résultats du projet lors d'une réunion du comité territorial Hainaut Douaisis Nord Aisne d'ATMO Hauts de France qui est organisé de concert avec le S3PI HCD.
	La qualité de l'air en milieu rural	• Lancement d'une étude sur l'état de la qualité de l'air en milieu rural de la CAD.
	Le projet QALIPSO	• Poursuite du projet Qualité de l'Air dans les Logements Individuels et analyse Psychosociologique du comportement des Occupants de concert avec l'IMT Lille Douai, ATMO Hauts de France et l'ADEME.
	Le Fonds Air / Bois	• Finalisation de l'étude de préfiguration pour la mise en place d'un Fonds Air/Bois - Air/Charbon et mise en place d'un fonds communautaire si les conclusions de l'étude de préfiguration s'avèrent pertinentes.
	L'expérimentation AirQ+	• Poursuite de l'expérimentation AirQ+, en concertation avec la CIRE Hauts De France et l'ADEME, en vue de réaliser une évaluation du gain en espérance de vie.
	Climat / Air/Energie	• Organisation et accueil du CLIMATOUR Qualité de l'Air / Climat.
Au sein de la CAD	La performance énergétique des constructions	• Piscine LOISIPARC : charpente en bois, revêtement en inox afin d'allonger la pérennité de l'ouvrage, chaufferie biomasse (plaquettes forestières) • Phase 2 du parc de reconstitution d'ARKEOS • Estaminet d'Arleux • Halle d'Arleux • Boulodrome (lancement du concours d'architecte) • Réaménagement de la place de la gare à Sin-le-Noble
	La réduction des consommations des bâtiments communautaires	• Mise en place d'un logiciel de suivi de la maintenance des bâtiments communautaires • Optimisation du sécheur de la station d'épuration du Douai (séchage sur une seule file)

	La réduction des consommations liées aux éclairages publics	• Développement du compteur intelligent (Linky)
	L'optimisation des déplacements du personnel	• Mise en place de la géolocalisation des véhicules. • Commande de 4 véhicules électriques en remplacement de 4 véhicules thermiques. • Aménagement de 2 bornes double de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'hôtel communautaire • Achat d'abonnements pass pass • Dans le cadre du nouveau marché de collecte en 2020 ✓ Motorisation minimale EURO VI de tout le parc des camions. ✓ Motorisation GNC pour les camions de collecte sur Douai, Flers-en-Escrebieux, Lauwin-Planque, Cuincy, Lambres-lez-Douai, Dechy, Sin-le-Noble, Waziers, Roost-Warendin.

LES INDICATEURS				
		2016	2017	2018
Améliorer la stratégie globale Climat Energie	Nombre des communes suivies par le service Energie Collectivité	**16**	**20**	**36**
Développer les modes de transports moins émetteurs de GES	Voyages par kilomètres (année N-1)	**1,09**	**1,58**	**1,80**
	Litre de gasoil/km des bus du SMTD (année N-1)	**0,27**	**0,31**	**0,32**
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Gains énergétiques moyens après travaux	**49%**	**48%**	**37%**
	Nombre de dossiers Habiter Mieux subventionnés – propriétaires occupants	**78**	**94**	**117**
	Nombre de dossiers Habiter Mieux subventionnés – propriétaires bailleurs	**16**	**9**	**6**
Le Raquet source de ville, quartier nature	Nombre de logements et équipements raccordés au réseau de chaleur du Raquet	**138**	**140**	**140**
Optimiser les déplacements du personnel	Consommation au 100km de la flotte de véhicules de la CAD (hors tracteurs)	**7,06L/100km**	**7,08L/100km**	**7,2L/100km**
Réduire les consommations d'énergie	Consommation des éclairages publics par points lumineux	**346kWh/PL**	**316kWh/PL**	**316kWh/PL**
	Consommation d'énergie des bâtiments communautaires	**1 448 020 kWh**	**1 263 661 kWh**	**1 558 154 kWh**
	Consommation en gaz des bâtiments communautaires	**663 458 kWh**	**644 968 kWh**	**-**
	TVME : Quantité de bio-méthane réinjecté dans le réseau	**441 999 Nm^3**	**981 407 Nm^3**	**1 078 620 Nm3**

LES MODALITES D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DES ACTIONS MENEES PAR LA CAD

La participation des acteurs

L'information des habitants

Différents outils de communication sont développés par la CAD afin de promouvoir son territoire, ses actions et ses équipements :

- Un magazine est édité tous les 2 mois, le « CAD Mag ». Il est distribué à l'ensemble des foyers du territoire et reprend l'essentiel des projets réalisés ainsi que les informations importantes.
- Des sites Internet et des pages sur les réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn et une chaine Utube.
- Publicités au cinéma de Douai, sur France 3, sur les radios locales, sur des MUPI (mobilier urbain pour l'information), ou encore via des sites de bloggeurs.

En 2018, la CAD a, entre autres, axé sa communication autour des thématiques :

- De l'alimentation durable (Foire Expo, semaine de l'alimentation durable, guide des producteurs, mois du bio, etc.)
- De l'offre de loisirs et de culture (saison culturelle de Legendoria et Arkéos, Loisiparc, Sourcéane, etc.).
- Des compétences de la CAD.

La mise en place des dispositifs de concertation

Le conseil de développement

Le Conseil de développement est un organe consultatif. Il est composé d'une soixantaine de personnes dites qualifiées (représentants d'associations, de syndicats, du monde économique), invitées par les élus à participer à cette instance.

Il est composé de 5 commissions thématiques :

- Environnement, transport, développement durable.
- Cadre de vie, habitat, politique de la Ville.
- Culture, tourisme, sport et loisirs.
- Développement économique.
- Insertion et formation.

Son rôle est de représenter la société civile, d'être associé à la réflexion portant sur les grandes stratégies de développement de l'agglomération, ainsi que sur ses projets d'aménagement, de défendre le mieux-être des habitants via la formulation d'avis sur des sujets dont il s'autosaisit ou sur lesquels l'agglomération le sollicite.

La mise en place d'instances de concertation spécifiques dans le cadre de certaines politiques territoriales

Pour certains projets, des instances de concertation spécifiques sont mises en place.

Pour ce qui concerne le lac de Cantin et d'Aubigny, des comités sont réunis annuellement avec les partenaires locaux et les institutionnels afin d'échanger sur les modalités de fonctionnement et d'aménagement du site.

Aussi dans le cadre de sa compétence assainissement, la CAD organise des réunions

publiques avant réalisation de travaux impactant. De plus, elle organise une réunion « bilan annuel des boues de stations d'épuration recyclées en agriculture » avec des agriculteurs de son territoire, des représentants d'association et des représentants d'administration.

La démarche Parcs D4activités Labellisés pour la Maîtrise de l'Environnement (PALME) constitue également en elle-même une démarche de concertation puisqu'elle regroupe tous les acteurs impliqués de près ou de loin par le parc d'activité en question.

Ces derniers sont répartis en collèges : Etat, collectivités, investisseurs, riverains, associations, etc.

La concertation constitue l'élément structurant de cette démarche.

La mise en place d'une gouvernance partenariale pour certains projets

La plupart des projets de la CAD sont menés en partenariat étroit avec différents acteurs locaux et régionaux.

Certains projets font l'objet d'une contractualisation et d'un mode de gouvernance partenariale plus poussée.

En ce qui concerne la politique agricole et alimentaire, le PAT est co-construit et mis en œuvre de façon multi-partenariale (106 structures impliquées), dans un esprit de dialogue territorial.

Pour rappel le PAT a obtenu, en 2017, une labellisation nationale.

L'élaboration participative du Plan Pluriannuel d'Investissement

En interne, l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) et les grands sujets de la CAD font l'objet d'une démarche participative : ils sont en effet discutés avec les élus et les services lors de séminaires annuels dédiés :

- Un séminaire avec les élus de la majorité.
- Trois séminaires avec les élus des autres sensibilités politiques.
- Un séminaire avec le Conseil de Développement : temps d'échange et de recueil du regard des représentants de la société civile.

L'organisation du pilotage

Une démarche de management qualité et environnement des services ISO 9001 / ISO 14001

La CAD a mis en place des démarches de management qualité (ISO 9001) et environnement (ISO 14001) dans plusieurs de ses services.

Elles sont renouvelées tous les 3 ans et des audits sont réalisés annuellement.

La certification ISO 14 001 vise à diminuer les risques d'impact sur l'environnement lorsque la certification ISO 9 001 a pour ambition l'efficacité et l'amélioration constante du service public rendu aux habitants.

Les certifications définissent une politique générale en matière de qualité et d'environnement qui se traduit par la mise en place d'objectifs, de plans d'actions, de procédures, d'indicateurs.

Les services concernés sont :

- La Direction du Développement Economique : Aménagement de parcs d'activités, accueil et accompagnement des entreprises, gestion et suivi des performances environnementales pour 9 parcs d'activités de la CAD (uniquement ISO 14001).
- La Direction Assainissement : Gestion des eaux usées, eaux pluviales, et activités administratives
- La Direction Voirie Electricité : Gestion des voiries communautaires
- La Direction Espaces Naturels : Entretien des Espaces Verts et Naturels communautaires, entretien des réseaux hydrographiques de surface.
- En 2018, la Direction de l'Eau Potable : Production, protection des points de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution de l'eau potable.

Le SYMEVAD est également certifié ISO 9 001.

Le projet de territoire de la CAD

Sur la base d'une vision prospective, le projet de territoire de la CAD, baptisée : *La CAD en 2030 la force d'une ambition*, lancé en 2015, permet de définir et de construire collectivement le futur de du territoire dans sa globalité tout en préservant l'identité des communes qui le composent.

L'enjeu est de partager une vision commune du territoire et de définir les axes de son développement pour les 15 ans à venir.

Elaboré avec les acteurs locaux, notamment institutionnels, il permet de construire un partenariat appuyé sur des finalités communes et non pas uniquement sur des opportunités.

La participation des habitants aux réflexions permet d'une part d'enrichir le projet de territoire et d'autre part d'impliquer les citoyens dans l'avenir de leur territoire.

Le projet de territoire est un élément essentiel pour guider l'action publique et s'assurer de la cohérence des différents domaines qui la composent (développement économique, social, environnemental, ou encore culturel…).

Une stratégie territoriale suivant 3 axes a été définie :

- Axe 1 : Leader et fédérateur (objectifs de tête de réseau, influence active et de territoire de liens).
- Axe 2 : Ambitieux et rayonnant (objectifs liés aux évènementiels, à la communication, à l'économie et à la transition énergétique).
- Axe 3 : Accueillant et solidaire (objectifs d'emploi pour tous, de qualité de vie, d'offre de formation pour tous et de mobilité).

Un pilotage budgétaire optimisé

La CAD s'est dotée d'outils prospectifs en matière de gestion budgétaire et financière.

Ainsi, un Plan Pluriannuel de Gestion donne une vision à court et moyen terme des dépenses et des recettes.

Il permet de fixer les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Le plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) fixe quant à lui les grandes orientations financières jusqu'en 2022.

Il prévoit les grands investissements à venir, les moyens financiers associés ainsi que les capacités d'investissement supplémentaire. Le PPI intègre la gestion de la dette. Il est rediscuté chaque année.

Equité et maîtrise budgétaire sont au cœur de la construction des budgets communautaires.

Ainsi, afin d'optimiser l'affectation des dépenses, des arbitrages sont réalisés par service selon une méthode « Budget Base Zéro » (BBZ).

La CAD s'est également dotée d'un contrôle de gestion pour optimiser la gestion des finances (recettes et dépenses) et d'un contrôleur de gestion interne afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement de la collectivité et les politiques mises en œuvre (amélioration des procédures, suivi mensuel de fonctionnement, suivi des recettes d'ingénierie et des sommes à percevoir).

Ce choix est le fruit d'une volonté politique forte de gérer la collectivité comme une entreprise de service public, avec transparence et rigueur.

Une attention particulière est accordée à l'équité fiscale comme en témoignent les audits et qui permettent de récupérer des recettes fiscales supplémentaires sans augmenter la pression sur les ménages.

La CAD a créé une taxe sur les locaux commerciaux vacants (supérieur à 2 ans d'inoccupation) afin d'inciter les propriétaires à louer plus rapidement, et de réduire les friches commerciales. Cette taxe a concerné 48 locaux vacants sur l'année 2017.

Elle CAD réalise également, pour optimiser les dépenses publiques, des achats groupés avec les communes de son territoire qui souhaitent adhérer.
Actuellement 10 marchés groupés ont été proposés.
Des recensements auprès des communes ont été réalisés et de nombreux marchés vont être renouvelés et notifiés en 2019 :

- Fourniture de sel (16 communes).
- Equipements de Protection Individuels (4 communes).
- Balayage des fils d'eau (17 communes)
- Fauchage (3 communes).
- Tonte des espaces verts (5 communes)
- Signalisation horizontale et verticale (18 communes).
- Prestation de nettoyage et de propreté sur les espaces naturels (12 communes).
- RIA (14 communes).

L'évaluation partagée

Le suivi des projets

Des outils et dispositifs de suivi-évaluation existent au sein de la CAD et varient, dans leur ampleur, leur contenu et leur forme en fonction des projets et des différentes directions qui les mettent en œuvre (projet de territoire, certifications ISO, etc.)

Certains services opérationnels de la CAD donnent lieu à la définition d'indicateurs permettant de vérifier l'atteinte ou non des objectifs fixés dans ce cadre.

Exemples : des indicateurs sont mis en place pour suivre la gestion des eaux pluviales, la gestion des déchets, l'environnement, le développement agricole, l'éco-quartier du Raquet, etc.

Ils permettent de suivre, dans la durée, des données quantitatives et de montrer les évolutions en termes d'impact environnemental.

Les rapports réglementaires

Le rapport de développement durable

Le rapport annuel DD répond à l'obligation réglementaire de la loi Grenelle 2. Dans un objectif d'amélioration continue il :

- Rend compte de la cohérence de l'activité au regard du DD.
- Met en évidence les impacts de chaque politique, action ou programme sur l'ensemble des finalités du DD.
- Doit être présenté préalablement au vote du budget afin de débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire.

Il est établi conformément aux finalités du référentiel national du Ministère :

1. L'épanouissement de tous les êtres humains.
2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
3. La transition vers une économie circulaire.
4. La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
5. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.
6. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions.

Le rapport d'activités annuel

Chaque année, la CAD réalise, conformément à la réglementation, son rapport d'activités dont les destinataires sont principalement les élus communautaires, les conseillers municipaux, le Conseil de Développement et les partenaires. Ce rapport d'activité est également mis en ligne sur le site internet de l'agglomération.

Les rapports annuels des déchets, de l'eau potable et de l'assainissement

La CAD répond à cette obligation réglementaire et rédige chaque année des rapports sur le fonctionnement des services d'assainissement, eau potable et de collecte et traitement des déchets.

Les documents, une fois établis, sont soumis pour avis au bureau et au conseil communautaires ainsi qu'aux conseils municipaux des communes.

Ils sont présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), mis à disposition du public (affichage et mise en ligne sur le site Internet) et envoyés aux autorités de tutelle (préfecture, police de l'eau).

La transversalité des approches

La contribution aux objectifs et politiques supra-communautaires

Un projet territorial de développement durable s'inscrit dans des stratégies supra-territoriales avec lesquelles il doit être cohérent.

Ainsi, la CAD non seulement participe à des réflexions qui dépassent son périmètre d'action, mais contribue aussi, à son échelle, à la mise en œuvre d'objectifs supra-communautaires.

A ce titre, elle développe des relations avec des acteurs et partenaires inscrits dans des champs d'interventions variés.

En 2018, les collaborations se sont poursuivies avec le SM SCoT GD, la MBM, le Pôle Métropolitain Artois Douaisis, l'association Euralens, etc.

La CAD a également participé de manière active à l'élaboration des schémas régionaux (SRDEII, SRADDET, feuille de route numérique, …) et départementaux (Accessibilité des Services Publics, Modes Doux, etc.)

La prise en compte des différentes dimensions du développement durable dans les projets

De nombreux projets de Douaisis essaient d'aborder l'ensemble des piliers du développement durable par une approche intégrée, notamment :

- L'éco quartier du Raquet : Développement de l'offre de logements, préservation des ressources, création d'équipements de loisir, développement de la biodiversité, alimentation de proximité.
- La trame verte et bleue : Constitution de corridors écologiques, accès aux loisirs, accessibilité de tous, développement touristique.
- La politique agricole et alimentaire : Maintien et développement des activités et des emplois agricoles, animation de bourgs ruraux, accès à une alimentation saine et de proximité, préservation des ressources, maintien des paysages, etc.
- Politique de la Ville : Habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, santé et accès aux soins, éducation, prévention de la délinquance, lien social, citoyenneté, participation à la vie publique.
- Habitat : Lutte contre l'insalubrité, amélioration de la performance énergétique, renouvellement urbain.

Ces projets participent au développement du travail transversal entre les services.

Certains projets, tels que le Raquet, le projet de territoire ou encore l'Agenda 21, donnent lieu à des réunions interservices spécifiques.

L'intranet collaboratif

Un intranet a été créé afin de constituer un outil informatif et collaboratif.

Cet outil favorise l'appropriation par tous du mode projet en facilitant l'échange d'informations, la collaboration et la transversalité sur les projets.

La stratégie d'amélioration continue

Une volonté d'exemplarité au service de l'amélioration continue

Depuis plusieurs années, la CAD affirme sa volonté d'innovation dans plusieurs domaines :

- La gestion alternative des eaux pluviales : Le développement, depuis une vingtaine d'années déjà, de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales constitue un premier exemple de la démarche d'excellence menée par la CAD concernant la ressource en eau (cf. finalité « préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources »).

- Le pôle d'expertise archéologique : Le service d'archéologie a monté un projet de constitution d'un pôle d'expertise dont la vocation est « d'inscrire un rapport permanent entre la discipline et le citoyen, entre le site archéologique et son environnement, entre un territoire et la recherche ».

- L'écoquartier du Raquet : De par ses caractéristiques, l'éco-quartier du Raquet est un projet urbain qui répond à l'ensemble des finalités du développement durable.

Le développement des labellisations

La double certification ISO 9001 /14001 et la démarche PALME

Les démarches ISO 9001 et 14001 s'inscrivent par essence dans un processus d'amélioration continue.

Le développement des certifications sur les parcs d'activités traduit le rôle précurseur de la CAD en matière d'écodéveloppement.

La part des parcs de la CAD intégrés dans cette démarche par rapport au total des parcs concernés au niveau national est d'ailleurs évocatrice (9 parcs certifiés sur le Douaisis sur environ une cinquantaine à l'échelle nationale).

De plus ces certifications et leur élargissement, à plus long terme, à d'autres services, illustre également le positionnement volontariste et innovant de l'agglomération

La labellisation Euralens

L'association Euralens est chargée d'animer un processus de labellisation destiné à faire émerger des projets qui, par leurs qualités environnementales, architecturales, sociales ou culturelles, contribuent à bâtir l'identité collective de la « métropole durable Euralens ».

Euralens
Nouvelle métropole, nouvelles ambitions

La CAD s'inscrit dans ces labellisations au travers de deux projets : le pôle d'expertise archéologique, labellisé en 2013, et l'éco-quartier du Raquet labellisé en 2014.

LES PERSPECTIVES 2019		
Participation des acteurs	L'information des habitants	• Création d'un livre d'histoire de Cadou. • Réalisation de « tutos de l'Agglo ». • Campagne vidéo sur les compétences • Réalisation d'une vidéo de marketing territorial.
Organisation du pilotage	Une démarche de management qualité et environnement des services	• Renouvellement du marché de certification pour la période 2019-2021. • Certification ISO 9001/ISO 14001 de la direction Déchets. • Préparation de la certification ISO 9001/ISO 14001 du pôle développement territorial et cadre de vie.
	Le projet de territoire	• Validation du plan d'actions 2030 (pilotes, mise en œuvre, etc.). • Mise en œuvre des actions (réalisation d'ateliers, remobilisation des acteurs, etc.) • Communication sur le projet de territoire.
Transversalité des approches	Transversalité des services	• Réalisation de réunions d'échanges interservices.
Stratégie d'amélioration continue	Une volonté d'exemplarité au service de l'amélioration continue	• Renouvellement du label Euralens (Arkéos et Raquet).